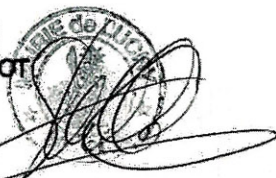


COMMUNE DE LUCHY

ELABORATION DE LA
CARTE COMMUNALE

5.3

Le Maire
Erick MULLOT



ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à
l'arrêté du 27.11.2007

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
Délibération du 17.06.2008

EXECUTOIRE

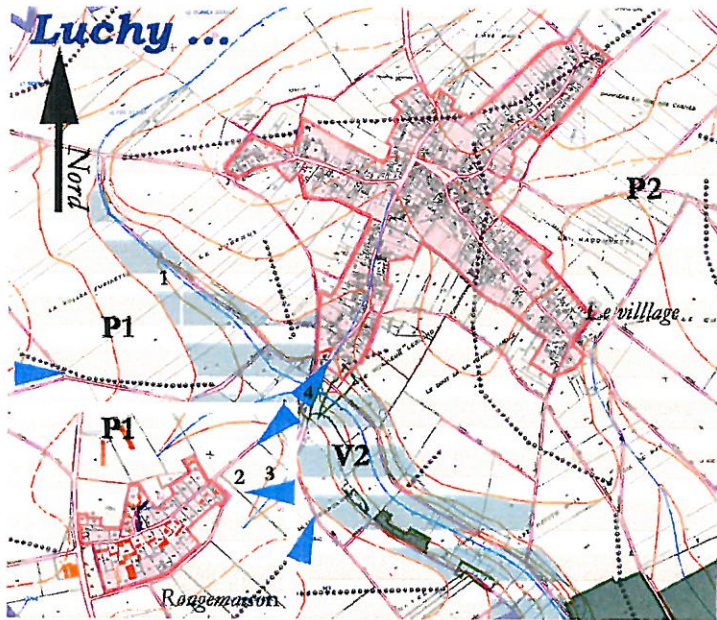
A compter du

Notice n°3
RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES

ENJEUX - Atelier d'Urbanisme et d'Aménagement Urbain
14 avenue Albert 1^{er} - 60300 SENLIS Tel : 03.44.60.05.01 - Fax : 03.44.53.62.64
Sarl au capital de 50.000 f. - RCS SENLIS B 385157474 - CODE APE - SIRET 38515747400011

Sommaire

Présentation du document	p. 5
1: CARACTERISTIQUES GENERALES DES CONSTRUCTIONS	p. 7
1.a: Situation des projets dans le village nord	p. 8
1.b: Situation des projets dans le village sud	p. 9
1.c: Situation des projets à Rougemont	p.10
2: MATERIAUX ET COULEURS, DIFFERENTS TYPES DE CONSRTRUCTIONS (<i>fiches SMOP</i>)	p. 11
2.1: La Maison de ville en brique	p. 12
2.2: La Maison de style bourgeois	p. 14
2.3: La Maison rurale en brique	p. 16
2.4: La Maison rurale en pan de bois	p. 18
2.5: Les Granges et annexes	p. 20
3: ARBRES ET HAIES (<i>fiches CAUE</i>)	
3.1: Arbres et haies, un patrimoine	p. 23
3.2: Les villages insérés	p. 24
3.3: Le Choix et la plantation des végétaux	p. 25
3.4: Le projet du particulier	p. 26



... l'inscription harmonieuse des activités humaines dans un paysage ouvert



La Carte Communale délimite les périmètres à l'intérieur desquels pourront se développer le village et le hameau de Rougemaçon. Le choix des élus a été de définir ces périmètres en préservant l'un des éléments essentiels d'intégration des 2 agglomérations au paysage de plaine ouverte dans lequel elles se situent : la « couronne verte » constituée par les haies champêtres des Tours de Ville et les jardins ou pâtures arborées situées en périphérie du bâti villageois. Cette limitation de la profondeur constructible correspond également au tissu villageois de structure linéaire et aux extensions pavillonnaires réalisées jusqu'à présent. Les règles applicables à la construction demeurent celles du Règlement National d'Urbanisme (R.N.U.) fixées dans différents articles du Code de l'urbanisme (cf. annexe 5.2) ; Elles ne permettent pas d'imposer des mesures préservant les caractéristiques du tissu urbain par ailleurs déjà marquées dans le village par une certaine hétérogénéité, les constructions pavillonnaires s'étant implantées en densification du bâti villageois dans l'espace de centre village et de centre hameau, et en extension linéaire sur les voies rayonnantes du village et sur la Grande rue du hameau.

De nombreux documents et publications se proposent de guider les personnes souhaitant réussir l'intégration de leur projet dans le site naturel ou urbain, qu'il s'agisse de la restauration d'un bâtiment ancien, d'une extension ou d'une construction nouvelle. Le Syndicat Mixte de l'Oise Picarde (SMOP) dont relève la commune a établi à l'occasion d'une opération façades des fiches thématiques qui sont reprises dans la 2^e partie du présent cahier. Les CAUE de Picardie ont établi des fiches sur les plantations locales, notamment pour la constitution de haies champêtres qui sont reprises dans la 3^e partie. L'association des Maisons Paysannes de l'Oise éditent des publications sur les techniques traditionnelles de construction et peuvent fournir une information sur les matériaux disponibles et les artisans locaux les mettant en œuvre.

Le présent Cahier des Recommandations Architecturales a pour objet de fournir aux personnes souhaitant construire à Luchy des informations concises sur les principaux enjeux d'insertion dans le site bâti et de les inciter, si possible, à prendre en compte l'impact de leur projet individuel sur l'environnement naturel et l'histoire urbaine du village dans lequel ils se proposent de résider.

1: Les caractéristiques générales du tissu urbain et des constructions



2 et 3 : Vues du village au début du XX^e siècle

Agglomération de plus de 600 habitants à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle, Luchy était alors un gros bourg comprenant 4 grandes rues « sinueuses, divergentes, ombragées ». Le village accueillait des activités rurales (moulins à vent, briqueterie), un artisanat agricole (bourelleur, charrou, pressoir), plusieurs grandes exploitations, et des cafés-épiceries, structure commerciale polyvalente des villages. Le bâti villageois est donc très diversifié, associant les ensembles agricoles sur cour fermée, les maisons de commerce ou d'artisan à l'alignement, les maisons bourgeoises et le petit bâti rural.



La trame viaire des villages picards remonte le plus souvent au XII^e et XIII^e siècle avec souvent des vestiges de l'époque gallo-romaine, complétée par les tracés plus directionnels des routes départementales créées au XIX^e siècle. Inscrites dans un espace ouvert de plateau, les trames urbaines de Luchy et Rougemaison sont constituées par les liaisons historiques reliant les villages de cette section du plateau ce qui donne au village une trame en étoile constituée autour de dessertes locales, complétée par un réseau de liaisons douces particulièrement bien conservé. Dans le bâti villageois, l'implantation des bâtiments sur la propriété à l'alignement de l'espace public, les différents espaces créés (cour, jardin, verger ou pâture à flanc de coteau), l'orientation, la disposition des différents bâtiments aux fonctionnalités différentes, apportent le plus souvent une réponse rigoureuse et économique aux programmes diversifiés correspondant aux ensembles juxtaposés.

Les techniques de construction étant homogènes, les formes évoluaient en fonction des matériaux utilisés, notamment en toiture ; L'autarcie relative de chaque village imposant en général de trouver ceux-ci dans l'environnement proche, les constructions villageoises constituaient un ensemble intégré dans le site par le respect des contraintes et l'origine locale des matériaux. La prise en compte de l'environnement dans une perspective de développement durable et d'économies d'énergie devrait remettre en valeur les enseignements des formes urbaines traditionnelles.



1: Situez votre projet dans le site naturel et dans le contexte bâti....

Q: Au village rues du Moulin, d'Achy, des Chênes, de Maulers ou place de l'Eglise

Légende

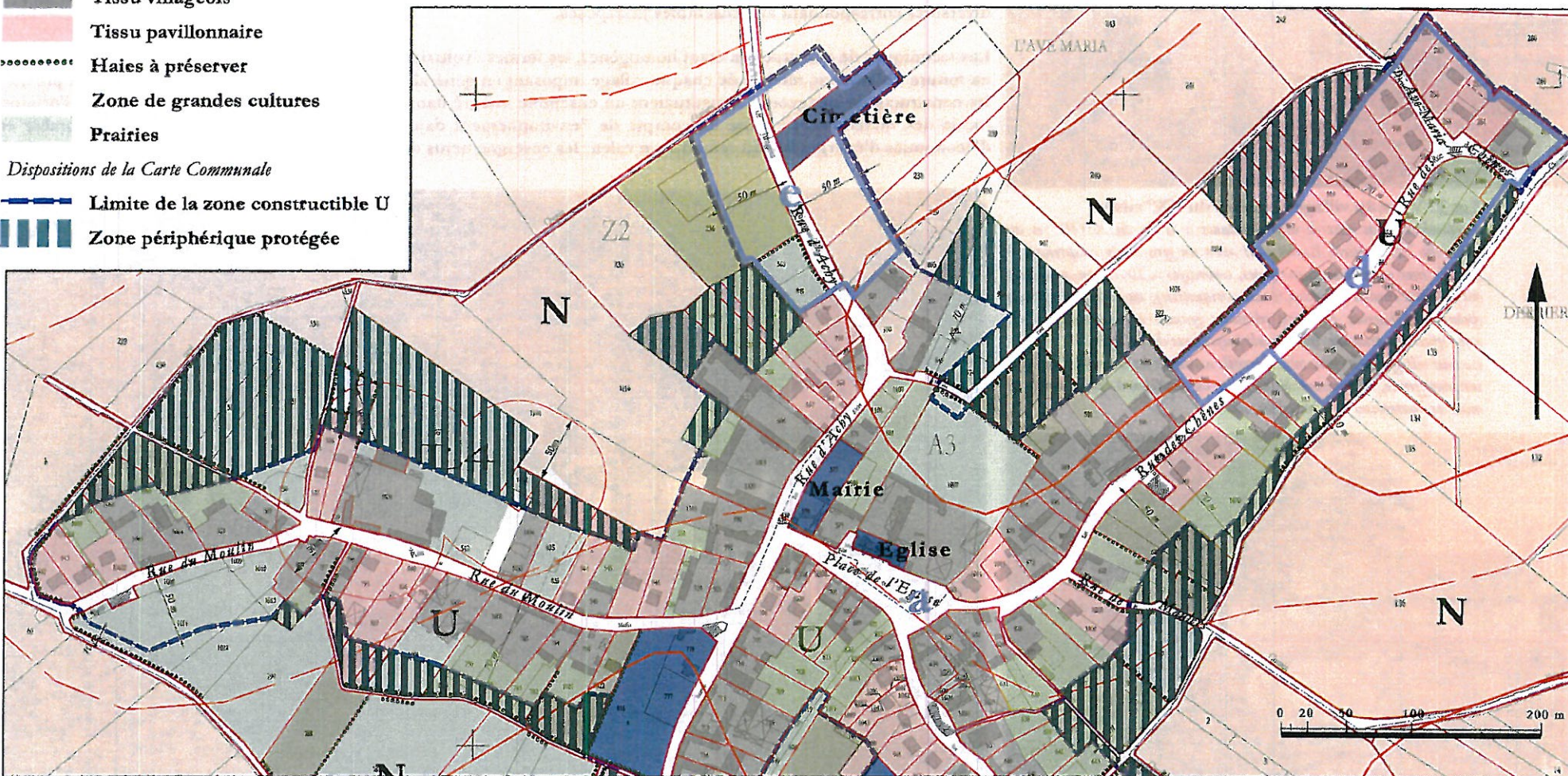
Le contexte

-  Secteur homogène
-  Equipements publics
-  Exploitation agricole
-  Tissu villageois
-  Tissu pavillonnaire
-  Haies à préserver
-  Zone de grandes cultures
-  Prairies

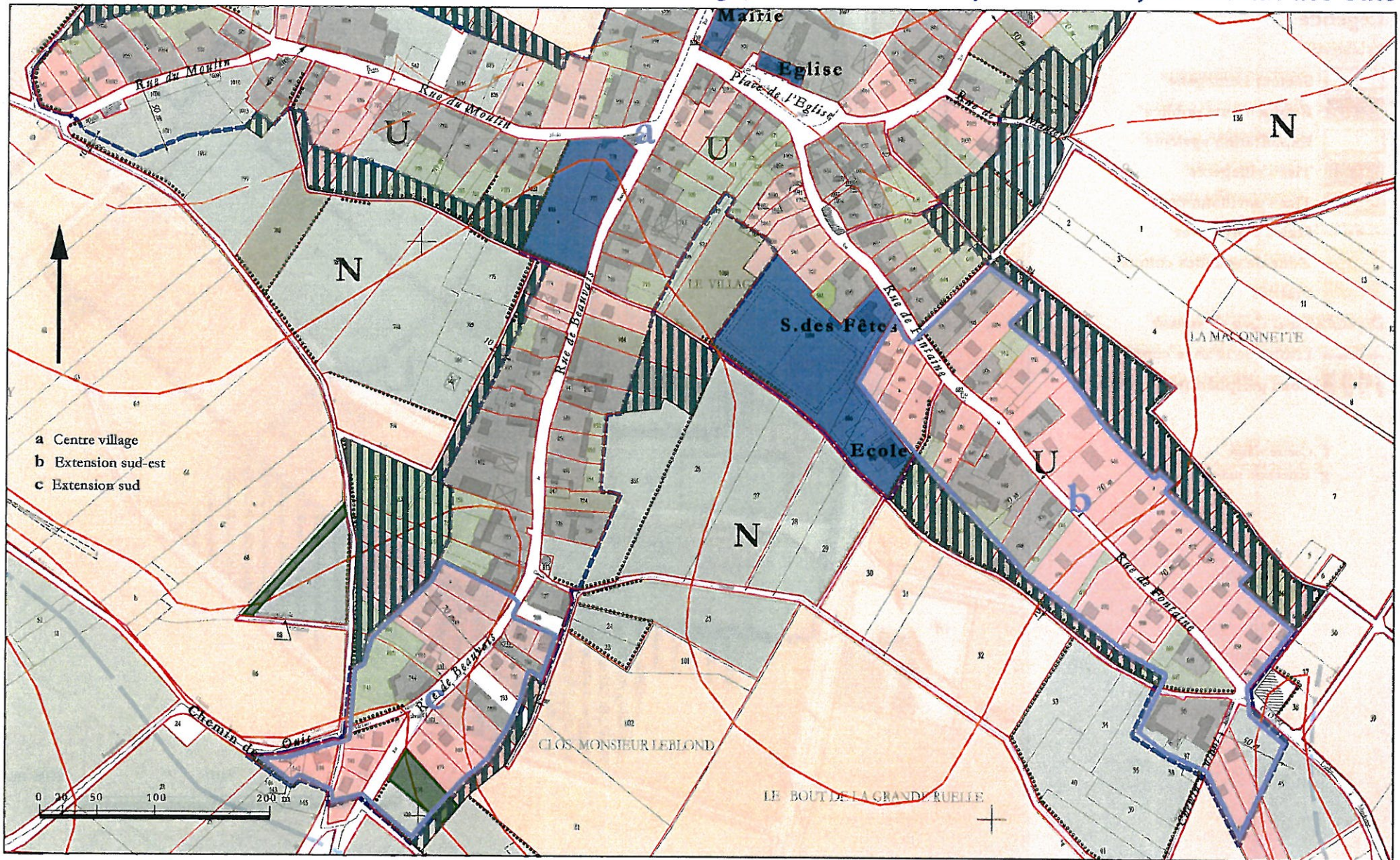
Dispositions de la Carte Communale

-  Limite de la zone constructible U
-  Zone périphérique protégée

- a Centre village
- d Extension nord-est
- e Extension nord



b: Au village, rues de Beauvais, de Fontaine, ou chemin des Ouis



1: Situez votre projet dans le site naturel et dans le contexte bâti....

C: A Rougemaison

Légende

Le contexte

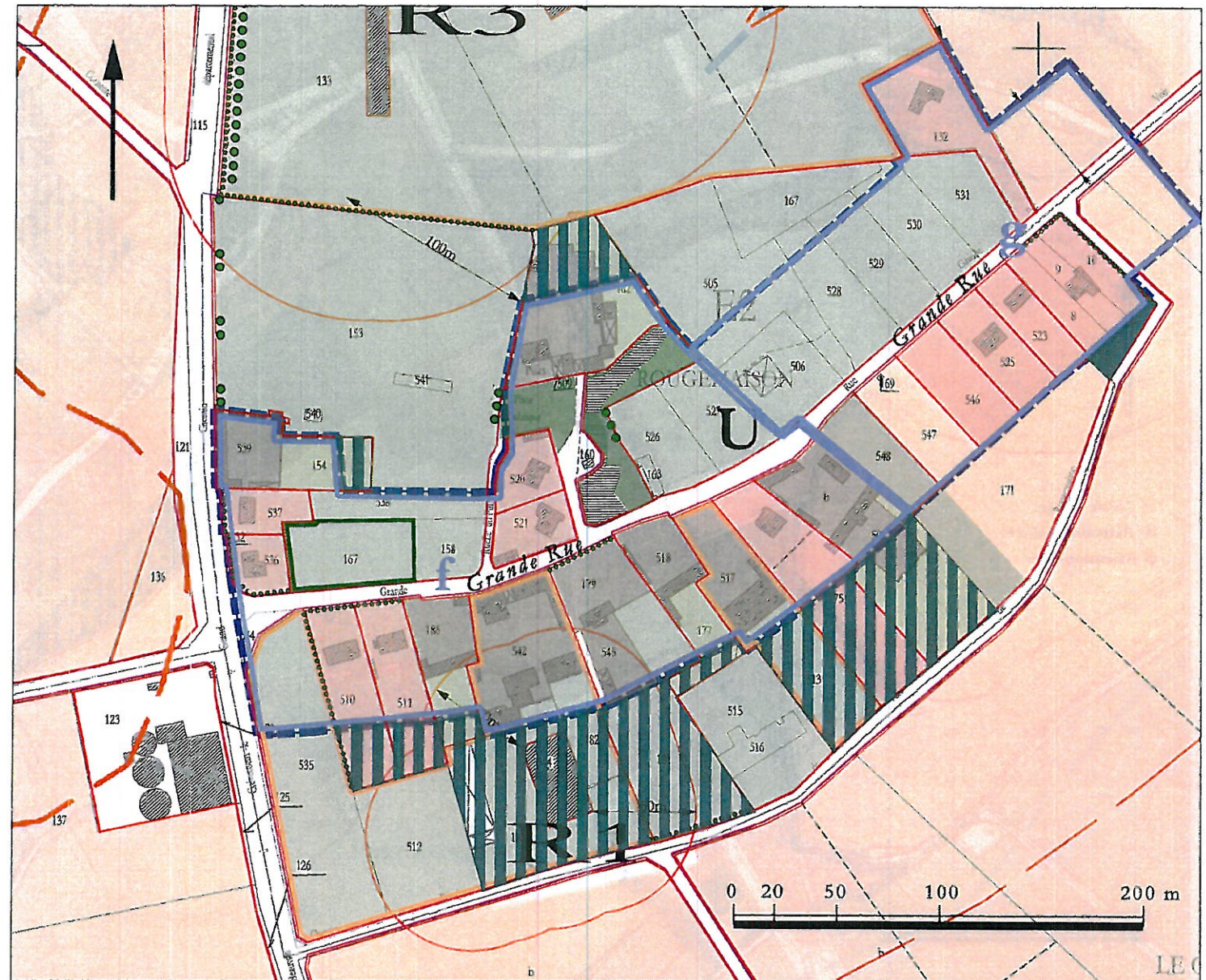
-  Secteur homogène
-  Equipements publics
-  Exploitation agricole
-  Tissu villageois
-  Tissu pavillonnaire
-  Haies à préserver
-  Zone de grandes cultures
-  Prairies

Dispositions de la Carte Communale

-  Limite de la zone constructible U
-  Zone périphérique protégée

f Centre village

g Extension sud-est



2: Matériaux et couleurs, les différents types de construction (fiches Smop)



Pour les constructions nouvelles ou les modifications de bâtiments existants (qui devrait représenter une part importante des autorisations de construire délivrées dans le cadre de l'application de la Carte Communale), le respect de règles d'implantation conforme au tissu villageois (c'est-à-dire avec des reculs sur l'alignement correspondant à l'espace de la cour), le traitement simple des clôtures (où hors le centre village, le végétal local devrait dominer), le recours aux enduits et aux teintes recommandées dans les brochures intercommunales devrait assurer une insertion minimale dans le site et le contexte urbain du village ou du hameau. Les principales dispositions à respecter sont les suivantes :

- La préservation des bâtiments à l'alignement dans leur aspect d'origine ; Une grande liberté peut être accordée pour les dispositions et l'architecture à l'intérieur des propriétés, la plupart échappant aux vues lointaines si elles se situent dans la bande bâtie existante (40 m environ) ;
- Le respect des matériaux d'origine ; le recours aux enduits clairs crée une rupture dans les ensembles bâtis traditionnels. Il est utile de rechercher les solutions alternatives (conseils auprès du CAUE de l'Oise) ;
- Le respect du caractère des bâtiments et de leurs façades ; La cour doit rester un espace de circulation et de distribution. Les entrées cochères doivent être préservées dans leur aspect et leur fonction ;
- Les ouvertures doivent être limitées ou ordonnancées et de dimensions en proportion avec les ouvertures existantes. Il existe toujours une bonne solution de façade pour une distribution satisfaisante. Le propriétaire qui construit à l'alignement s'inscrit dans un ensemble existant et dans une continuité historique.



2.1: La maison de ville en brique

Sujet d'étude n°2: *La maison de ville en brique dans l'Oise Picarde*

1. Oise en tant que département correspond avant tout à un découpage administratif de territoires. Géographiquement, il est situé au nord du bassin parisien entre la Cambe, l'Oise, la Bérthune et le Thérain, et fait partie du même plateau crayeux, recouvert d'argile à silex.

Le style architectural naît tout naturellement de la nature des matériaux locaux, des moyens techniques et de l'art des bâtisseurs, mais aussi du climat, de la nature, du besoin de l'exploitation et de la mentalité des habitants.

Les constructions en briques ont sensiblement modifié l'image de nos campagnes. La brique moderne, de teinte uniforme et de calibre égal, a accentué cette nouvelle identité urbaine.

Sa situation :

- Sur le territoire de l'Oise Picarde : c'est à partir de la fin du XVIII^e siècle que l'architecture de briques et pierres, de caractère classique, apparaît dans les campagnes. Les chaînages de pierre sur fond de brique sont plus fréquents.
- Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on bâtit beaucoup en briques, chaînages, harpages, bandeaux et corniches, toiture ardoise.
- Au début du XX^e siècle, l'industrialisation faisant, la brique s'approprie, sa teinte est uniforme, on accentue les reliefs sur les chaînages, harpages, bandeaux et corniches (moderne).

Ses matériaux :

- En façade : Soubassement et élévation en brique, linteau en **ars surbaissé**, avec ou sans clef de voûte en pierre. Appuis de fenêtre également en briques.
- En toiture : L'ardoise laissera peu à peu sa place à la tuile mécanique.

Sa volumétrie :

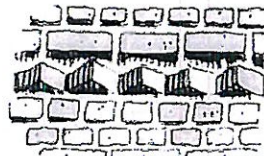
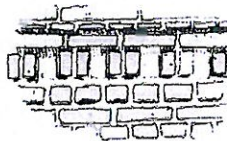
- Hauteur = Rez-de-chaussée + étage + combles.
- Largeur en façade inférieure à 10 m.

Son implantation :

- La façade principale est implantée en limite de propriété sur voie publique et en alignement. Ce nouveau mode de construction a sûrement permis de remplacer des constructions en mauvais état et de poursuivre l'extension de ce qui allait devenir la ville.
- Jardin et cour sont, sur l'arrière de l'habitation, non visibles de la voie publique.

LES CORNICHES EN BRIQUES

exemples d'appareillages



La brique silico-calcaire, de couleur claire, utilisée en association avec la brique rouge - Brique de teinte orangée (pas de brique léopard - flammée).



La brique cuite au charbon,
d'une teinte rouge uniforme.

Le choix de la couleur n'est pas uniquement personnel, c'est avant tout une analyse de l'environnement et de l'architecture locale qui le détermine. La couleur contribue à l'harmonie et à l'authenticité de votre maison et à lui donner du caractère.

Les fenêtres, volets et portes forment un tout sur une façade. La couleur retenue pour ces trois supports doit être homogène, d'où l'importance de tenir compte de l'ensemble d'une construction, de ses façades, de sa couverture, et surtout de son environnement.

Identification de ma couverture

Ardoise



Panne du



Tuile plate
ancienne



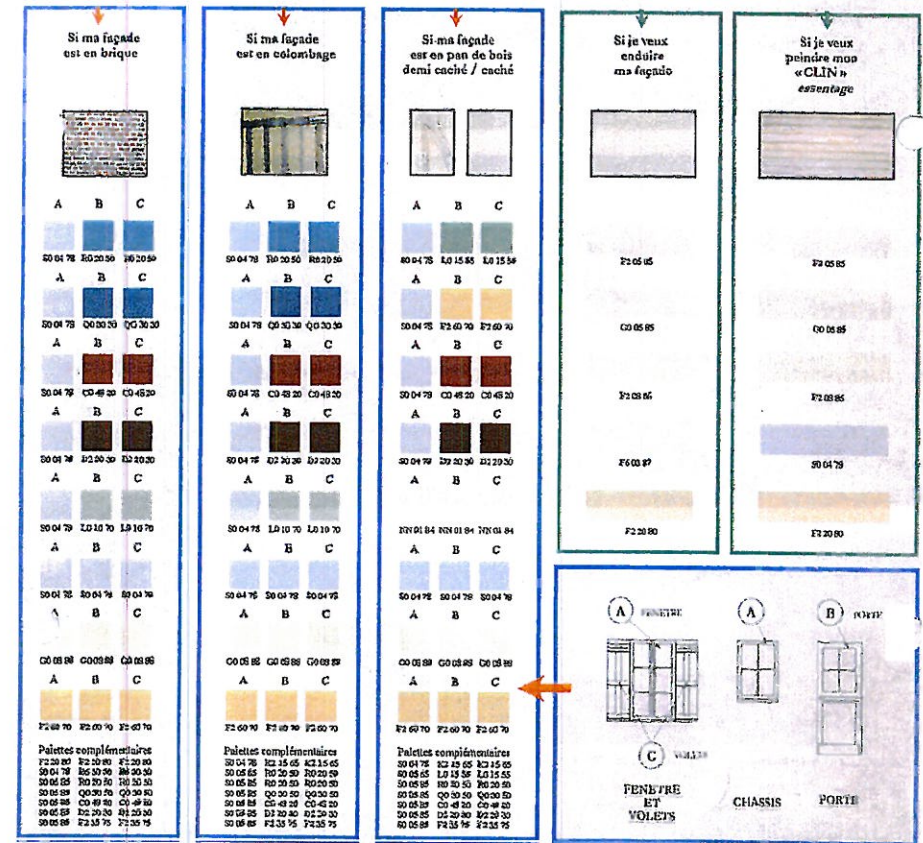
Tuile
mécanique



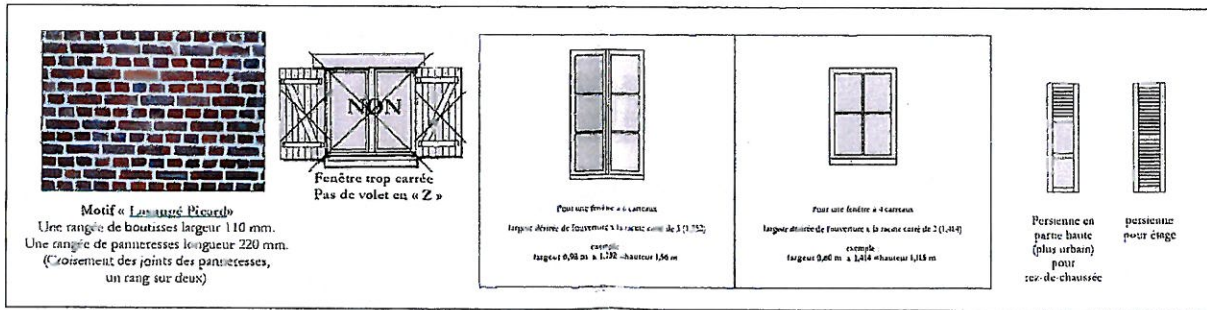
PALETTE DE COULEURS

De quelle couleur peindre les menuiseries de ma façade ?

Et pour ma façade ?



NUancier : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, SIKKENS. D'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. **Palètes de couleurs** élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine de l'Oise. Architectes des bâtiments de France Palais National 60 200 Compiègne Tél. 03 44 38 69 40 et l'Association Maisons Paysannes de l'Oise (MPO) 16 rue de l'abbé Gellée 60 000 BEAUVAIS Tél. 03 44 45 77 74



A Pour la façade en briques : Les joints assurent l'étanchéité de l'appareillage, ils ne doivent pas être réalisés en creux ou en saillie. Le rejointoiement s'effectue au vu de la brique, avec de la chaux grasse ou hydraulique naturelle pour les briques plus récentes. Le mortier doit être légèrement coloré - coloris blanc ocre.

Les briques abîmées sur le pignon devront être piochées sur une épaisseur supérieure à 8 cm, et remplacées par des briques (neuf) en respectant le motif existant (losangé Picard).

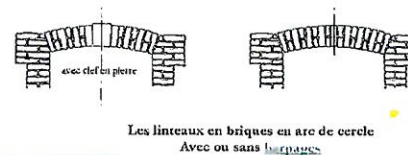
Certains tableaux des ouvertures au rez-de-chaussée ont été cimentés et peints en blanc pour une meilleure intégration, ces tableaux peuvent être repris en brique (même teinte et gabarit).

B Les pavés de verre seront remplacés par un petit châssis en bois - 1 vantail (largeur 40 x hauteur 60 cm), - petit bois, division à 4 carreaux.

C Des petits bois seront placés sur les vantaux (partition Picarde, 6 carreaux).

Pose de volets sur les ouvertures non équipées (respecter 1/3 supérieur persienné au rez-de-chaussée, et persienné à étage), repeindre les volets de la même couleur que les volets existants conservés.

D La couleur actuelle des menuiseries, se marie très bien à la brique. Cependant les fenêtres pourront être repeintes en gris moyen (gris légèrement bleuté), et les portes reprendront la même teinte que les volets - voir palettes des couleurs.



Soubassement :
Partie inférieure d'une construction.

2.2: La maison de style bourgeois

Sujet d'étude n°3: La maison de style bourgeois

L'Oise en tant que département correspond avant tout à son découpage administratif de territoires. Géographiquement, il est situé au nord du bassin parisien entre la Seine, l'Oise, la Bétune et le Thérain, et fait partie du même plateau crayeux, recouvert d'argile à silex.

Le style architectural naît tout naturellement de la nature des matériaux locaux, des moyens techniques et de l'art des bâtisseurs, mais aussi du climat, de la nature, du besoin de l'exploitation et de la mentalité des habitants.

Ce type de construction a sensiblement modifié l'image de nos campagnes, et a accentué cette nouvelle identité qui s'est disséminée sur le territoire.

Sa situation :

- Sur le territoire de l'Oise Picarde : c'est à partir du XVII^e siècle que l'architecture de briques et pierres, de caractère bourgeois, apparaît dans les campagnes. Les chaînages de pierre sur fond de brique sont plus fréquents. C'est une architecture empruntée au château, palais, pavillon de chasse, une architecture bourgeoise.
- Au XIX^e siècle, on bâtit beaucoup en marant, ou non, la pierre de taille et la brique (chaînages, harpag, bandeau, corniches) avec une toiture ardoise.
- L'industrialisation faisant, la brique s'apprivoise au même rang que la pierre de taille. Sa teinte est plus uniforme. On accentue les reliefs sur les chaînages, harpages, bandeaux et corniches (*modénature*) - L'utilisation de la pierre de taille se raréfie.

Ses matériaux :

- En façade : Soubassement et élévation, linteau en arc surbaissé ou droit, sont souvent en briques ou en pierres de taille. Les appuis de fenêtre sont également en briques ou en pierres.
- En toiture : On rencontre souvent des toitures de 2 à 4 pentes (inclinaison à 45°), ou une toiture mansardée (brisés et terrasson) - la couverture est en ardoise, en pose droite - Une lucarne centrale ouvragée (ou plusieurs), avec pour châssis de toit des ouvertures en « Bil de bœuf » qui pouvaient être également ouvragés.

Sa volumétrie :

- Hauteur = Rez-de-chaussée + étage + combles.
- Longueur en façade 12 m.
- Les ouvertures de la façade sont alignées verticalement et horizontalement. La porte d'entrée est toujours centrée sur la façade - pour marquer l'entrée et accessoirement pour se protéger de la pluie, les marquises ouvragées font leur apparition.

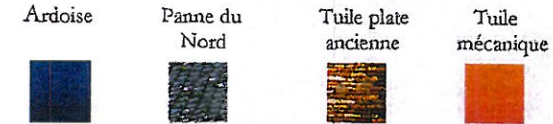
Son implantation :

- La maison bourgeoise est très souvent implantée au cœur de la parcelle, contrairement aux autres constructions, sur un terrain plus étroit.
- Sur l'avant : une cour, un jardin, et sur l'arrière une étendue plus importante : jardin arboré.

Le choix de la couleur n'est pas uniquement personnel, c'est avant tout une analyse de l'environnement et de l'architecture locale qui le détermine. La couleur contribue à l'harmonie et à l'authenticité de votre maison et à lui donner du caractère.

Les fenêtres, volets et portes forment un tout sur une façade. La couleur retenue pour ces trois supports doit être homogène, d'où l'importance de tenir compte de l'ensemble d'une construction, de ses façades, de sa couverture, et surtout de son environnement.

Identification de ma couverture

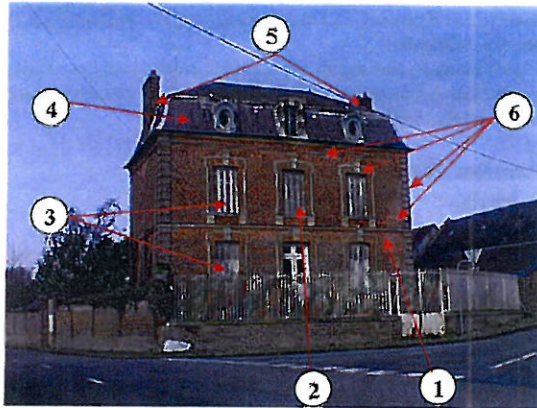


PALETTE DE COULEURS

De quelle couleur peindre les menuiseries de ma façade ?

Et pour ma façade ?

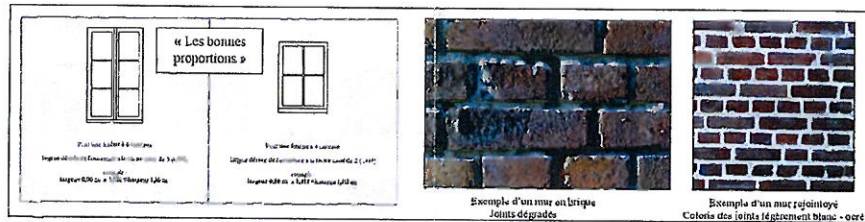
NUANCIER : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, SIKKENS. D'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palettes de couleurs élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine de l'Oise. Architectes des bâtiments de France Palais National 60 200 Compiègne Tél. 03 44 58 69 40 et l'Association Maisons Paysannes de l'Oise (MPO) 16 rue de l'Abbé Gellée 60 000 BEAUVAIS Tél. 03 44 45 77 74



État d'existant

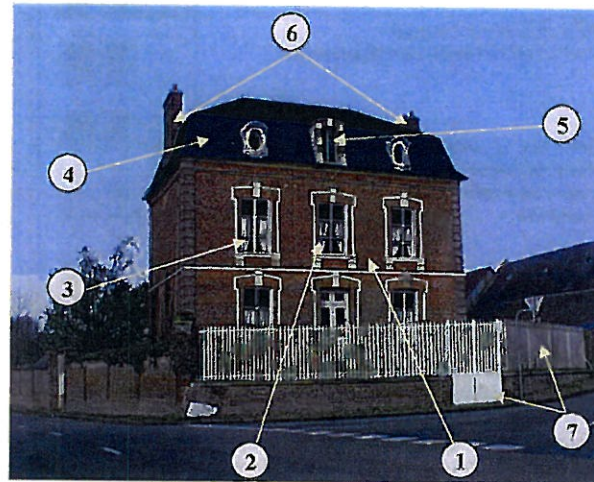
C'est une maison qui se présente sous la forme d'un Rez-de-chaussée + Étage + Combles.

- 1 La façade (soubassement compris), est en briques rouges de teinte uniforme. Le jointoiement des briques est très dégradé.
- 2 Les ouvertures sont bien proportionnées – (alignements verticaux et horizontaux en symétrie).
- 3 Les volets métalliques repliables (en accordéon) : 1/3 persienné au rez-de-chaussée, et persienné à l'étage. La peinture est en mauvais état.
- 4 La couverture de la toiture est en ardoise. Celle-ci est également en mauvaise état, une lucarne centrale en brique et pierre, 1 œil de bœuf de part et d'autre de la lucarne.
- 5 Les souches de cheminée sont de fortes proportions, elles sont de forme rectangulaire et ont été réalisées en brique rouge de pays de teinte uniforme, le jointoiement est en mauvais état.
- 6 Les briques de chaînages sont de teinte rouge violacée. Le bandeau principal, la corniche, les clefs de voûte des linteaux, les appuis et leurs corbeaux, sont en pierre de taille.



Prescriptions en vue de l'amélioration de l'habitat

- 1 Les joints assurent l'étanchéité de l'appareillage, ils ne doivent pas être réalisés en creux ou en saillie. Le rejointoiement s'effectue **au nu de la brique** au mortier de chaux grasse après dégarnissage des joints détériorés. Le mortier doit être réalisé dans un colonis légèrement blanc ocre. Pour les briques très abîmées, les remplacer par une brique identique de même nature (teinte, dimensions) – Le nettoyage de la brique doit se faire sans agressivité (pas d'eau sous pression, car la brique a été montée à la terre (argile) – nettoyage à l'eau claire) – L'utilisation d'un mortier prêt à l'emploi est envisageable (respecter le colonis blanc – ocre).
- 2 Les fenêtres sont certainement à remplacer (existant : menuiserie en bois – simple vitrage) – Le remplacement de ces menuiseries devra se faire à l'identique – sauf pour le double vitrage (Pas de précadre qui cache votre ancien bâti, et qui diminue la surface d'éclairement) – Respecter les petits bois sur les nouvelles menuiseries (Partition Picarde – division 6 carreaux).
- 3 L'adaptation de volets persiennés (2 battants) n'est pas envisageable, car la richesse architecturale serait malheureusement noyée sous ce type de volet.
 - Conserver le même type de volets repliables.
 - Éviter les volets roulants (sauf si le coffre est posé à l'intérieur de l'habitation pour être entièrement invisible de l'extérieur), les coulisses doivent rester également discrètes.
 - Faire équiper vos nouvelles menuiseries de vitrage de sécurité est également envisageable.
- 4 La couverture sera entièrement refaite – Les **voliges** également remplacées – Les nouvelles ardoises auront le même format que les anciennes, en respectant la teinte bleutée à noire. Le zinc devra être entièrement caché (rives et faîtiage).
- 5 La lucarne centrale sera rejointoyée. Procéder au nettoyage de la pierre et de la brique, sans agressivité (pas d'eau sous pression), par ruissellement – (Pour le rejointoiement voir poste 1)
- 6 Les souches de cheminées seront rejointoyées (voir poste 1).
- 7 La clôture est à nettoyer et à repeindre – colonis gris moyen – Rejointoiement du mur de clôture en brique – (voir poste 1).



GLOSSAIRE

Arc surbaissé :

Architecture - voûte (linteau).

Chaux aérienne :

Liant aérien provenant de la craie chauffée dans un four à chaux. Sa prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air : carbonatation.

Chaux grasse :

Les chaux aériennes très recherchées sont obtenues à partir de calcaires très purs.

Chaux hydraulique naturelle :

Liant qui fait prise et durcit à l'eau.

Losangé Picard :

Calepinage spécifique de l'appareillage d'un mur en brique dont le croisement des bontises et de panneresses permet de mettre en valeur des lignes diagonales (les fissurations suivront ces diagonales).

Modénature :

Proportion et galbe des moulures, détails d'architecture caractérisant une façade.

Mortier :

Mélange qui se compose d'un liant (hydraulique, aérien, synthétique), de granulats de pigments colorants et d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier, enduire, coller, ragréer, jointoyer, isoler...

Mortier bâtard :

Mortier à coller, à enduire. Le liant est un ciment mélangé à de la chaux à quantité égale.

Rejointoiement :

Regarnissage au mortier des joints d'un mur après qu'on les ait dégradés sur une profondeur supérieure à 2cm.

Soubassement :

Partie inférieure d'une construction.

Volige : Plaque mince servant de support à la couverture (ardoise).

2.3: La maison rurale en briques

Sujet d'étude n°4 :

La maison rurale en brique dans l'Oise Picarde

L'Oise en tant que département correspond avant tout à un découpage administratif de territoires. Géographiquement, il est situé au nord du bassin parisien entre le Canche, l'Oise, la Bèthune et le Thérain, et fait partie du même plateau crayeux, recouvert d'argile et de silex.

Le style architectural naît tout naturellement de la nature des matériaux locaux, des moyens techniques et de l'art des bâtisseurs, mais aussi du climat, de la nature, du besoin de l'exploitation et de la mentalité des habitants. Les constructions en briques ont sensiblement modifié l'image de nos campagnes. La brique moderne, de teinte uniforme et de calibre égal, a accentué cette nouvelle identité urbaine.

L'organisation des habitations sur le territoire a suivi tout naturellement son arête principale (rue). La façade principale est implantée en limite de propriété sur voie publique (réflexion plus urbaine). Ce nouveau mode de construction a fortement contribué au renouvellement d'une typologie locale et à la poursuite d'une cohérence dans l'extension du bâti en milieu rural.

Sa situation :

- Sur le territoire de l'Oise Picarde : c'est à partir de la fin du XVII^e siècle que l'architecture de brique et pierre, de caractère classique, apparaît dans les campagnes. Les chaînages de pierre sur fond de brique sont plus fréquents.
- Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, on bâtit beaucoup en briques, chaînages, harpages, bandeau et corniche, toiture d'ardoise.

Ses matériaux :

- En façade : Soubassement et élévation en briques, linteau en arc surbaissé, avec ou sans clef de voûte en pierres. Appuis de fenêtre sont également en briques.
- En toiture : L'ardoise en pose droite ou l'osangée laissera peu à peu sa place à la tuile mécanique.
La tuile plate ancienne est encore existante sur certaines constructions.

Sa volumétrie :

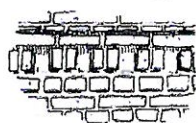
- Hauteur = hauteur toiture proportionnelle à la hauteur de la façade.
- Largeur du pignon inférieure ou égale à 7m, le peu de largeur des pièces permet un bon éclairage de l'intérieur.

Son implantation :

- Ces constructions sont souvent implantées dans le prolongement de granges existantes (limite sur rue), mais condamnent également certaines façades à une mauvaise exposition (peu d'ouverture sur rue - orientation nord).
- Nouvelle distribution des annexes (corps de ferme).

LES CORNICHES EN BRIQUE

exemples d'appareillages



LES LINTEAUX



Le choix de la couleur n'est pas uniquement personnel, c'est avant tout une analyse de l'environnement et de l'architecture locale qui le détermine. La couleur contribue à l'harmonie et à l'authenticité de votre maison et à lui donner du caractère.

Les fenêtres, volets et portes forment un tout sur une façade. La couleur retenue pour ces trois supports doit être homogène, d'où l'importance de tenir compte de l'ensemble d'une construction, de ses façades, de sa couverture, et surtout de son environnement.

Identification de ma couverture

Ardoise



Panne du



Tuile plate
ancienne



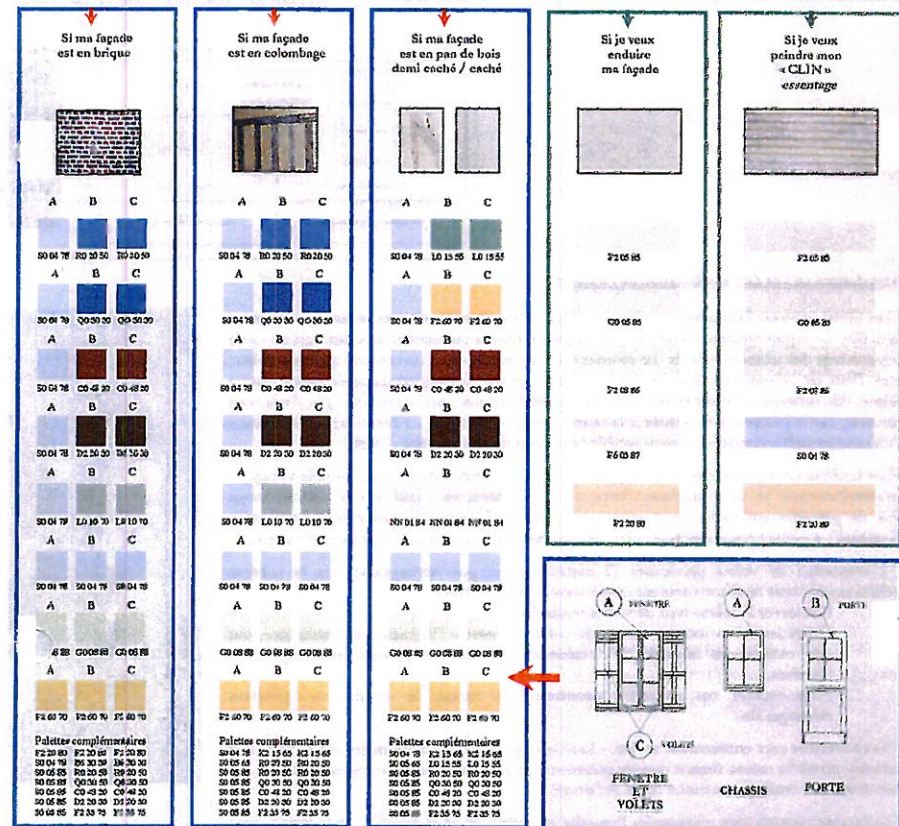
Tuile
mécanique



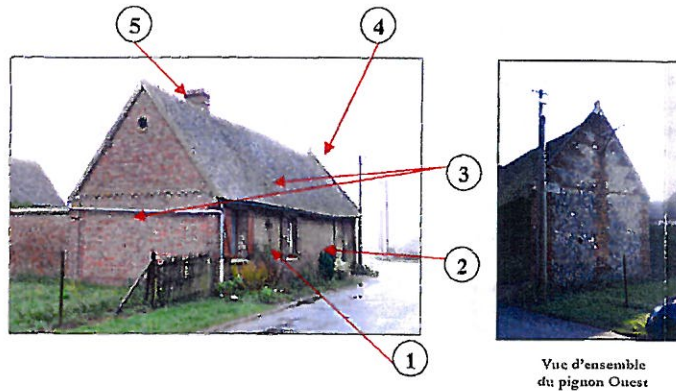
PALETTE DE COULEURS

De quelle couleur peindre les menuiseries de ma façade ?

Et pour ma façade ?



NUANCIER : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, SIKKENS. D'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palettes de couleurs élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine de l'Oise
Architectes des bâtiments de France Palaiseau 90 200 Compiègne Tél. 03 44 38 69 40
et l'Association Maisons Paysannes de l'Oise (MPO) 16 rue de l'abbé Gellée 60 000 BEAUVAIS Tél. 03 44 45 77 74



Etat de l'existant

Maison en briques rouges de teinte uniforme, se présentant sous la forme d'un rez-de-chaussée + combles aménagés / aménagés.

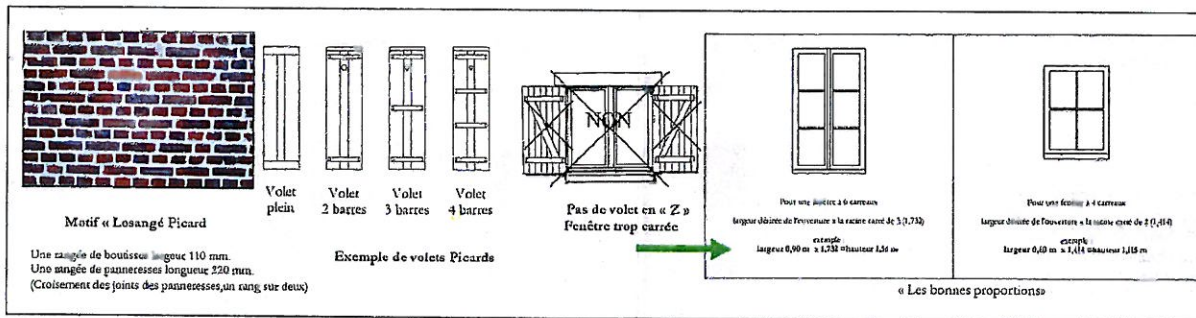
1 Cette façade est en bordure de route. Un minimum d'ouvertures a été créé sur cette façade - 2 fenêtres dont 1 à volet en Z, et l'autre à barres droites, 1 porte cochère pour accéder à une cour intérieure. Une ouverture sur le haut du pignon a été créée (œil de bœuf).

2 Le jointoiment des murs est fortement dégradé.

3 La couverture de la toiture est en tuiles plates anciennes, la gouttière est en très mauvais état, alors que les descentes d'eau pluviale sont récentes.

4 Le pignon orienté à l'ouest est légèrement surélevé par rapport à la couverture, et il est orné d'un épi décoratif.

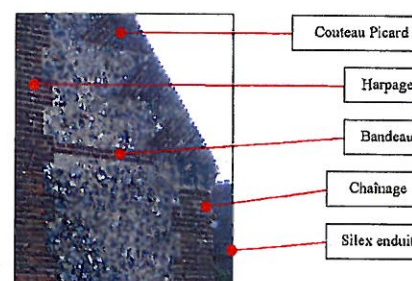
5 La souche de cheminée est en brique (idem que la construction).



Photographie exemple n°1



Photographie (photo montage) exemple n°2



Détail pignon Ouest

Prescriptions en vue de l'amélioration de l'habitat

A Les joints des murs en briques assurent l'étanchéité de l'appareillage, ils ne doivent pas être réalisés en creux ou en saillie. Le rejointoiment s'effectue au vu de la brique au mortier de chaux grasse après décaissage des joints détériorés. Le murier doit être réalisé dans un coloris légèrement blanc ocre. Pour les briques très abîmées, les remplacer par une brique identique, de même nature (teinte, dimensions).

B Les volets en Z n'embellissent pas la façade, il faut garder le même type de volet existant, c'est-à-dire, un volet à largeur de lames différentes, et à 3 barres horizontales (voir exemples).

C La gouttière doit être remplacée, ainsi que la descente d'eau pluviale placée sur le pignon est à déplacer de façon à remettre en valeur le motif en briques de ce pignon (corniche). (Comparer l'exemple n°1 et l'exemple n°2).

D La couleur (voir exemple photographique n°2) permet de mettre en valeur l'habitation - le coloris actuel s'accorde très bien au rouge des briques et au brun foncé de la tuile. Cependant, les coloris dans la gamme du vert à l'azur du bleu permettent une tout autre approche visuelle.

E Le pignon Ouest (voir photographie détail pignon Ouest) : Les chainages, le harpage central, le bandeau et le motif sur les rampants (couteau Picard) ont été réalisés en brique rouge de teinte uniforme, il faut cependant assurer l'étanchéité (idem poste A) par un rejointoiment à la chaux aérienne. Le remplissage entre les briques a été réalisé en silex dont la face apparente est plane, ce mur souffre également d'un manque d'enduit (il reste des traces de l'ancien enduit sur le haut du pignon) - l'enduit assure l'étanchéité, car ce type de réalisation est pour le plus souvent monté à la terre (argileuse) - Le nouvel enduit est composé de chaux aérienne (pas de ciment ou d'enduit moderne).

GLOSSAIRE

Ablas ou ablot : Mot picard désignant la pierre d'assise des poteaux corniers d'une façade en pan de bois.

Chainage : Ensemble de chaînes verticales en pierre ou en brique, destiné à consolider un mur.

Chaux aérienne : Liant aérien provenant de la craie chauffée dans un four à chaux. Sa prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air : carbonatation.

Chaux grasse : Les chaux aériennes très recherchées sont obtenues à partir de calcaires très purs.

Chaux hydraulique naturelle : Liant qui fait prise et durcit à l'eau.

Couteau Picard : Disposition de briques sur pignon particulière à la Picardie (toit).

Harpage ou harpe : Nervure de pierre ou de brique renforçant un mur et encadrement des tableaux des ouvertures d'une façade.

Mortier : Mélange qui se compose d'un liant (hydraulique, aérien, synthétique), de granulats de pigments colorant et d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier, enduire, coller, ragréer, jointoyer, isoler...

Mortier bâtard : Mortier à coller, à enduire. Le liant est un ciment mélangé à de la chaux à quantité égale.

Partition Picarde : division d'une menuiserie (fenêtre) en 6 carreaux (époque 19^{ème} siècle) -

Rejointoiment : Regainage au mortier des joints d'un mur après qu'on les ait dégradés sur une profondeur supérieure à 2cm.

2.4: La maison rurale en pan de bois

Sujet d'étude n°5 : La maison rurale en pan de bois

L'Oise en tant que département correspond avant tout à un découpage administratif de territoires. Géographiquement, il est situé au nord du bassin parisien entre la Canche, l'Oise, la Béthune et le Thérain, et fait partie du même plateau crayeux, recouvert d'argile à silex.

Le style architectural naît tout naturellement de la nature des matériaux locaux, des moyens techniques et de l'art des bâtisseurs, mais aussi du climat, de la nature, du besoin de l'exploitation et de la mentalité des habitants.

Bâti dans une zone bien délimitée, les villages gardent souvent une structure traditionnelle de petit village très peu dispersée. La rue principale est bordée par une succession d'exploitations agricoles à cour fermée d'un même type. Les bâtiments sont sur la rue et implantés de part et d'autre d'une grande porte d'accès à la cour formant porche. La maison d'habitation se trouve au fond de la parcelle. Dans les constructions anciennes, les ouvertures des habitations de la façade principale sont le plus souvent orientées au sud pour une meilleure exposition.

De proportions très allongées, ne comportant qu'un rez-de-chaussée (de plain pied), ce genre de construction est celui qui répond le mieux aux implantations des villages des deux tiers nord de l'Oise.

Sa situation :

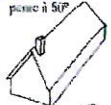
- On retrouve ce type de construction sur tout le territoire de l'Oise Picarde. Les constructions les plus anciennes sont caractérisées par la forte section des bois.
- Il faut différencier 3 types de constructions, à savoir :
 - en pan de bois entièrement visible,
 - en pan de bois demi caché,
 - en pan de bois entièrement caché.

Ses matériaux :

- En façade : Soubassement en briques, silex, moellons calcaires, craie dure.
Élévation (ossature) en pan de bois, avec un remplissage en torchis recouvert d'un enduit à la chaux (colonis ocré ou rosé).
- En toiture : L'ardoise, provenant des Ardennes, de teinte violacée.
La panne, de teinte orangée.

Sa volumétrie :

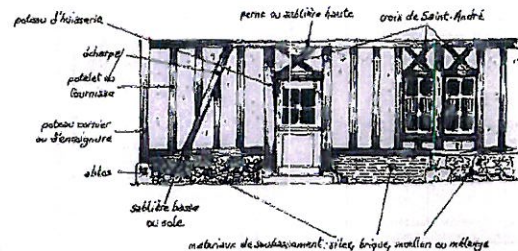
Toiture de chaume
pense à Sûr



Toiture rabaissée
pente inférieure à 45°

Son implantation :

- Les bâtiments sur la rue (granges, dépendances) sont construits en limite de la voie publique, c'est une caractéristique des villages picards.



Le choix de la couleur n'est pas uniquement personnel, c'est avant tout une analyse de l'environnement et de l'architecture locale qui le détermine. La couleur contribue à l'harmonie et à l'authenticité de votre maison et à lui donner du caractère.

Les fenêtres, volets et portes forment un tout sur une façade. La couleur retenue pour ces trois supports doit être homogène, d'où l'importance de tenir compte de l'ensemble d'une construction, de ses façades, de sa couverture, et surtout de son environnement.

Identification de ma couverture

Ardoise



Panne d
Nord



Tuile plate
ancienne



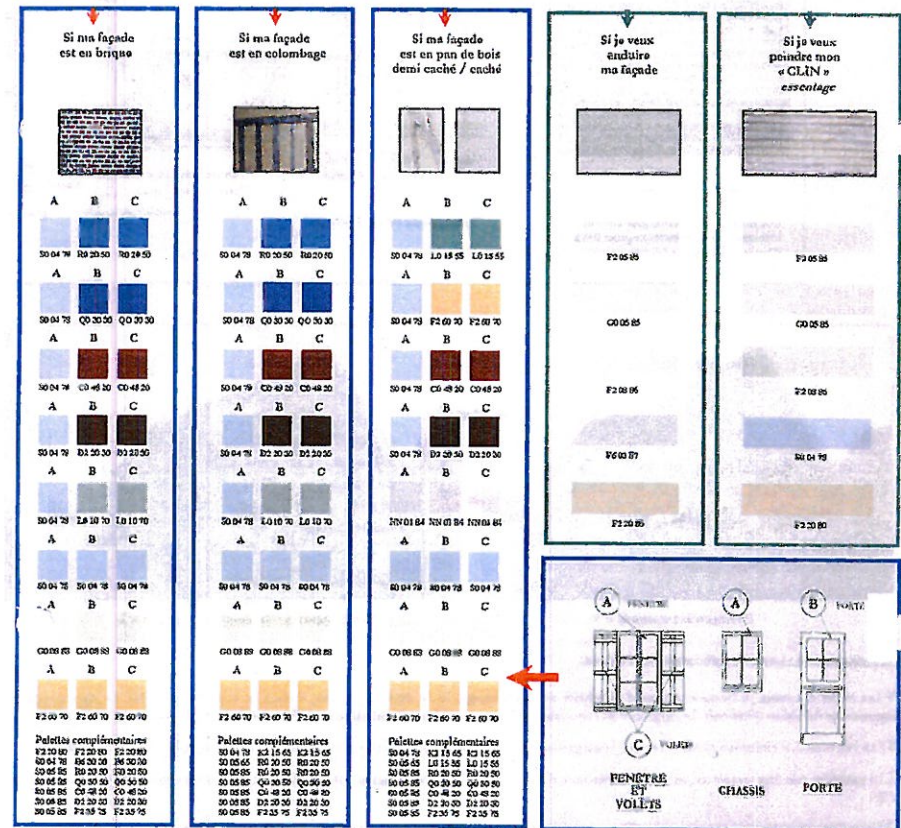
Tuile mécanique



PALETTE DE COULEURS

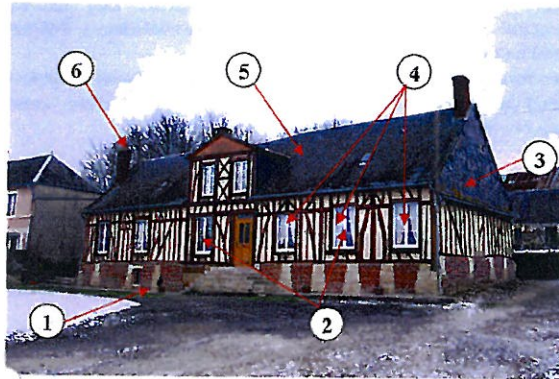
De quelle couleur peindre les menuiseries de ma façade ?

Et pour ma façade ?



NUANCIER : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, SIKKENS. D'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palettes de couleurs élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine de l'Oise Architectes des bâtiments de France Palais National 60 200 Compiègne Tél. 03 44 38 69 40 et l'Association Maisons Paysannes de l'Oise (MPO) 16 rue de l'abbé Gellée 60 000 BEAUVALLS Tél. 03 44 45 77 74

Etat de l'existant

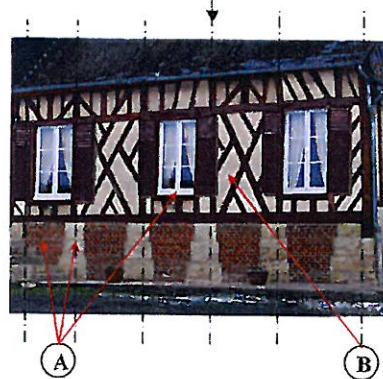


Maison à ossature bois de section moyenne (entre 12 et 25 cm), se présentant sous la forme d'un Rez-de-chaussée + combles (le plus souvent les combles ont été relevés).

- 1 La façade principale est orientée à l'ouest (pluie). Le soubassement est en briques rouges de teinte uniforme. On retrouve en très grand nombre les **Ablos** qui, à l'origine, se trouvaient sous les **potreaux**.
- 2 Les appuis de fenêtres sont en bois (tablette de faible épaisseur).
- 3 La façade avant et arrière ainsi qu'un des pignons sont en pan de bois. Un essentage en ardoise sur le pignon protège celui-ci des agressions climatiques, avec en partie basse un auvent (relevé).
- 4 Les ouvertures sont réparties sur toute cette façade, les fenêtres sont en PVC - coloris blanc - Ces fenêtres ne sont pas équipées de volets. La porte d'entrée est vitrée, (imposte en partie haute) - l'accès à cette habitation se fait par un perron en pierre de taille sans garde de corps.
- 5 La couverture est en ardoise, avec 1 grande lucarne centrale et des châssis de toit (tabatière) - Les gouttières et les descentes d'eau pluviale sont récentes.
- 6 Les souches de cheminées sont en briques rouges de teinte uniforme.

Exemple : La photo a été retouchée par ordinateur

Recherche d'un motif pour le colombage, adaptation des fenêtres dans l'existant, volet 1/3 supérieur persienné.
Tracé des axes ablos + poteaux



Prescriptions en vue de l'amélioration de l'habitat

A Le soubassement en briques : Les joints assurent l'étanchéité de l'appareillage, et ne doivent être réalisés en creux ou en sautoir. Le rejointoiement s'effectue au nu de la brique, avec de la chaux grasse ou le mortier naturel pour les briques plus récentes. Le mortier doit être légèrement coloré - coloris blanc ocre.

Il faut d'abord procéder au dégrainage des joints sur une profondeur supérieure à 2 cm. Ne pas utiliser de jet d'eau sous pression (trop violent pour ce genre d'ouvrage dont la brique a été montée à la terre) - Il faut que le support soit mouillé avant de commencer le rejointoiement, bien serrer les joints et remplir jusqu'à ras de la brique.

Les souches de cheminées doivent être également rejointoyées (idem soubassement).

Les pierres (ablos) seront nettoyées et rejointoyées à la chaux aérienne (même teinte que la pierre).

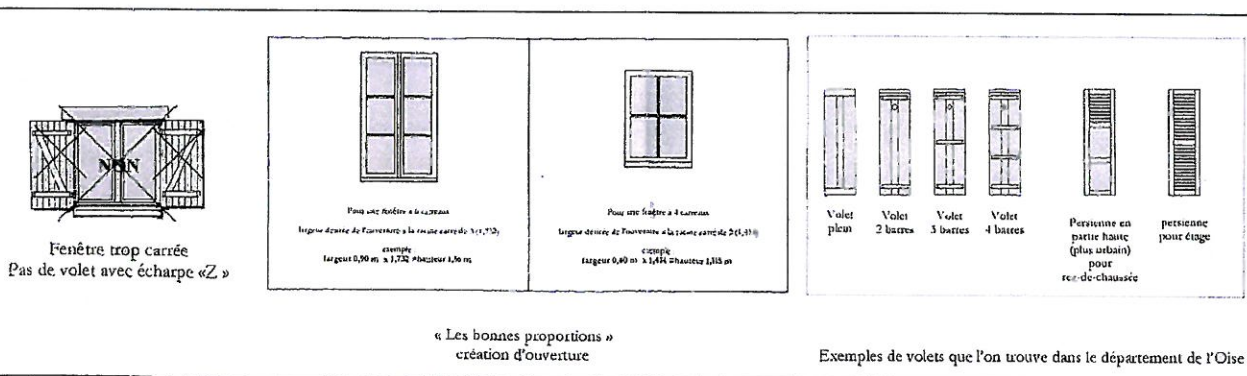
Les appuis de fenêtre étaient à l'origine en bois (chêne épaisseur sup. à 5 cm). Ils doivent être légèrement inclinés vers l'extérieur, pour permettre à l'eau de s'évacuer rapidement.

La sablière intermédiaire a été coupée (au dessus des fenêtres) - Il ne fallait pas toucher à la structure en pan de bois, il aurait fallu redescendre les fenêtres pour respecter un alignement horizontal (voir photo retouchée ci-contre) - Les poteaux ne sont plus alignés sur les ablos.

Cette façade orientée à l'ouest était encore recouverte d'un enduit, il y a quelques années. Ce n'est pas forcément la bonne solution que de rendre apparente une structure qui risque de souffrir des intempéries.

B Le torchis a été remplacé par un remplissage en briques creuses, et l'enduit qui le recouvre est un enduit moderne. Cette structure souffre d'incompatibilité, car le bois a toujours tendance à bouger, créant ainsi une fissuration du matériau de remplissage et de son enduit (alors on colmate avec du joint mastic translucide !) - ce qui n'empêchera les infiltrations que sur un court terme.

Cet enduit a été posé en tertiaire entre les pans de bois, ce qui favorise la stagnation de l'eau sur les pièces de bois horizontales. Les enduits anciens viennent toujours au nu des bois.



GLOSSAIRE

Ablos ou ablot : Mot picard désignant la pierre d'assise des poteaux corniers d'une façade en pan de bois.

Chaux aérienne : Liant aérien provenant de la craie chauffée dans un four à chaux. Sa prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air : carbonatation.

Chaux grasse : Les chaux aériennes très recherchées sont obtenues à partir de calcaires très purs.

Chaux hydraulique naturelle : Liant qui fait prise et durcit à l'eau.

Essentage : Bardage, bardage, planches posées à chevrons, c'est-à-dire se chevauchant pour permettre à l'eau de s'écouler. Cette protection est souvent complétée d'un auvent à la base.

Mortier : Mélange qui se compose d'un liant (hydraulique, aérien, synthétique), de granulats de pigments colorants et d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier, enduire, coller, ragréer, jointoyer, isoler...

Mortier bâtard : Mortier à coller, à enduire. Le liant est un ciment, mélangé à de la chaux à quantité égale.

Partition Picarde : Division d'une menuiserie (fenêtre) en 6 carreaux (époque 19^{ème} siècle) -

Poteaux, potelets : Pièces de bois verticales d'une structure en pan de bois.

Rejointoiement : Regarnissage au mortier des joints d'un mur après qu'on les ait dégradés sur une profondeur supérieure à 2 cm.

Torchis : Mortier de terre, sable et paille. La torchis constitue le matériau de remplissage entre les pans de bois.

2.5: Les granges et annexes

Sujet d'étude n°6: *La grange rurale dans l'Oise Picarde.*

L'Oise en tant que département correspond avant tout à un découpage administratif de territoires. Géographiquement, il est situé au nord du bassin parisien entre la Cambré, l'Oise, la Beauce et le Thérain, et fait partie du même plateau crayeux, recouvert d'argile et de silex.

De forme rectangulaire, deux rangées de piliers supportaient une toiture assez haute pour augmenter au maximum leur volume. Le volume des granges dépend de l'importance de l'exploitation. Le vide intérieur permet de voir la qualité et la beauté de leur charpente. Elles peuvent disposer d'un plancher intermédiaire (zone de stockage supplémentaire).

Souvent construits sur un emplacement sec dans la cour même de la ferme ou limités de voie publique, à l'opposé de l'habitation pour éloigner le danger d'incendie, elles peuvent aussi être situées dans les champs, comme les bangars. À partir du XI^e siècle, les granges à dune étaient les annexes des abbayes. À partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, avec l'arrivée de la brique industrielle, les granges seront construites en brique. Les ouvertures seront plus larges pour permettre d'y entreposer le matériel.

De ne jours, l'utilisation de silos centralisant les récoltes rend les granges inutiles. De plus les dimensions de leurs ouvertures empêchent d'y entreposer le matériel agricole.

Sa situation :

Les villages de l'Oise ont un aspect très particulier, la rue principale est bordée par une succession de granges.

- Il faut différencier 3 types de granges en pau de bois apparentées, à savoir :

- 1) Les granges dont le pan de bois est entièrement visible, dont les sections des poteaux et potelets sont importantes.
- 2) Les granges en pan de bois semi-caché, où seuls les poteaux et les pièces de bois horizontales restent visibles. Les potelets intermédiaires et les écharpes sont latées, recouverts de torchis et enduits à la chaux. Ces potelets sont souvent difformes et en léger retrait par rapport au nu de la façade.
- 3) Les granges où le pan de bois est entièrement recouvert d'un essentage de planches «clins» ou d'un enduit.
 - La grange en brique

Ses matériaux :

Solides bâtiments utilisant les mêmes matériaux que les maisons.

- En façade : Soubassement en brique, silex, moellons calcaires, **ables** sous les poteaux corniers.
Élévation (ossature) en pan de bois, avec un remplissage en torchis recouvert d'un enduit à la chaux (coloris ocre ou rosé).
Élévation en brique de pays de teinte rouge uniforme.
- En toiture : Ardoise (provenant des Ardennes, de teinte violacée), remplacée progressivement par une ardoise d'Espagne, plus sombre et l'anne du nord en terre cuite, de teinte orangée.
Tuile plate ancienne en terre cuite.
Tuile mécanique.

Sa volumétrie :

Bâtiment de forme rectangulaire, une toiture assez haute pour augmenter un maximum de volume intérieur.

- Hauteur de la façade : de 2m50 à plus de 6m00
- Longueur de la façade : de 5m00 à plus de 15m00
- Largeur de la façade : de 4m00 à plus de 8m00

Son implantation :

- Les bâtiments sur la rue (granges, dépendances) sont construits en limite de la voie publique), c'est une caractéristique des villages picard.
- Construction sur une parcelle en plan rectangulaire (les bâtiments sont construits sur les limites de la parcelle).



Le choix de la couleur n'est pas uniquement personnel, c'est avant tout une analyse de l'environnement et de l'architecture locale qui le détermine. La couleur contribue à l'harmonie et à l'authenticité de votre maison et à lui donner du caractère.

Les fenêtres, volets et portes forment un tout sur une façade. La couleur retenue pour ces trois supports doit être homogène, d'où l'importance de tenir compte de l'ensemble d'une construction, de ses façades, de sa couverture, et surtout de son environnement.

Identification de ma couverture

Ardoise



Panne du



Tuile plate
ancienne



Tuile
mécanique



PALETTE DE COULEURS

De quelle couleur peindre les menuiseries de ma façade ?

Et pour ma façade ?

Si ma façade est en brique



A	B	C
50 04 78	80 20 50	80 20 70
A	B	C
80 04 78	00 70 50	00 70 50
A	B	C
50 04 78	00 40 20	00 40 20
A	B	C
80 04 78	82 20 30	82 20 30
A	B	C
50 04 78	10 10 70	10 10 70
A	B	C
50 04 78	50 04 78	50 04 78
A	B	C
00 05 88	00 05 88	00 05 88
A	B	C
F2 60 70	F2 60 70	F2 60 70

Palettes complémentaires
 50 04 78 52 38 80 52 38 80
 80 04 78 80 30 70 80 30 70
 00 05 88 10 10 70 10 10 70
 50 05 88 00 30 50 00 30 50
 50 05 88 00 40 20 00 40 20
 80 05 88 82 20 30 82 20 30
 50 05 88 10 10 70 10 10 70

Si ma façade est en colombage



A	B	C
50 04 78	80 20 50	80 20 50
A	B	C
50 04 78	00 30 50	00 30 50
A	B	C
50 04 78	00 40 20	00 40 20
A	B	C
80 04 78	82 20 30	82 20 30
A	B	C
50 04 78	10 10 70	10 10 70
A	B	C
50 04 78	50 04 78	50 04 78
A	B	C
00 05 88	00 05 88	00 05 88
A	B	C
F2 60 70	F2 60 70	F2 60 70

Palettes complémentaires
 50 04 78 52 15 65 52 15 65
 80 05 88 50 30 50 80 30 50
 80 05 88 70 20 30 70 20 30
 80 05 88 00 30 50 00 30 50
 50 05 88 00 40 20 00 40 20
 80 05 88 82 20 30 82 20 30
 50 05 88 10 10 70 10 10 70

Si ma façade est en pan de bois demi encadré / encadré



A	B	C
50 04 78	10 10 70	10 15 55
A	B	C
80 04 78	F2 60 70	F2 60 70
A	B	C
50 04 78	00 40 20	00 40 20
A	B	C
50 04 78	82 20 30	82 20 30
A	B	C
50 04 78	10 10 70	10 10 70
A	B	C
50 04 78	50 04 78	50 04 78
A	B	C
00 05 88	00 05 88	00 05 88
A	B	C
F2 60 70	F2 60 70	F2 60 70

Palettes complémentaires
 50 04 78 52 15 65 52 15 65
 80 05 88 10 15 55 10 15 55
 80 05 88 50 30 50 50 30 50
 80 05 88 70 20 30 70 20 30
 80 05 88 00 30 50 00 30 50
 50 05 88 00 40 20 00 40 20
 80 05 88 82 20 30 82 20 30
 50 05 88 10 10 70 10 10 70

Si je veux enduire ma façade



F2 05 85

00 05 88

F2 05 85

F2 20 80

Si je veux peindre mon «CLIN» essente



F2 05 85

00 05 88

F2 05 85

F2 20 80



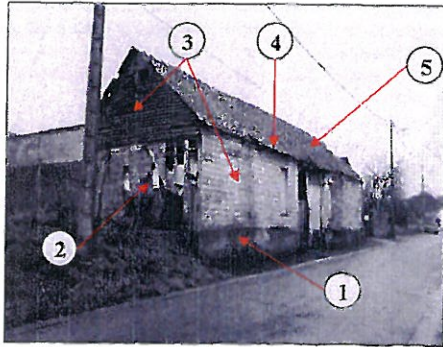
FENÊTRE

CHASSIS

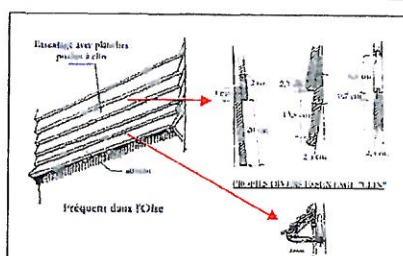
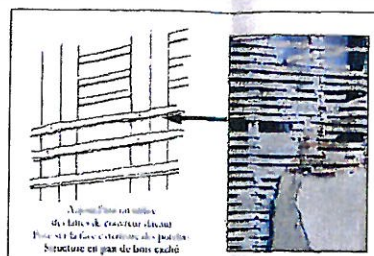
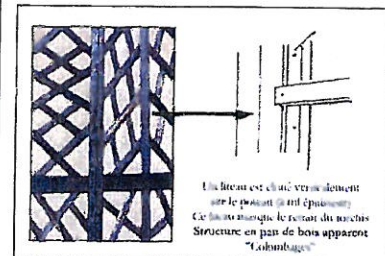
POINTE

NUANCIER : ces références de coloris sont celles des peintures ASTRAL, SIKKENS. D'autres fabricants distribuent les mêmes teintes. Palettes de couleurs élaborées en coordination avec le Service Départemental de l'Architecture et du patrimoine de l'Oise
Architectes des bâtiments de France Palais National 60 200 Compiègne Tel. 03 44 38 69 40
et l'Association Maisons Paysannes de l'Oise (MPO) 16 rue de l'Abbé Gellée 60 000 BEAUVAIS Tel. 03 44 45 77 74

Etat de l'existant



- 1 Le soubassement est en briques rouges, le jointoiment de ces briques a totalement disparu.
- 2 Les maigres sections du pan de bois, nous démontrent que celui-ci n'était pas fait pour rester apparent, c'est une ossature à pan de bois caché ou semi caché (les poteaux et pièces de bois horizontales restent apparents).
- 3 L'essentage réalisé en planches de largeur importante recouvrait le pignon orienté plein ouest (auvent en partie basse pour le ruissellement des eaux de pluie). L'essentage peut également être utilisé pour habiller les façades des granges et celles des habitations ; il pouvait être peint (voir palette des couleurs - essentage).
- 4 Il n'y a pas de gouttière et de descente d'eau pluviale.
- 5 La couverture actuelle en panne du nord est en mauvais état : Il manque des tuiles faîtières, et certaines tuiles de la couverture ont disparu et n'ont pas été remplacées.



Prescriptions en vue de l'amélioration de l'habitat

- A** Le rejointoiment du soubassement en briques : Il faut dégrader les joints actuels sur une profondeur supérieure à 2cm - Ne pas utiliser de jets d'eau sous pression, trop violents pour des murs qui ont été montés à la terre.

Si le mur de soubassement est en briques anciennes (c'est une brique beaucoup moins cuite, de teinte orangée, dont l'épaisseur est beaucoup plus réduite que la brique actuelle - 4cm) utiliser uniquement un mortier de chaux aérienne légèrement coloré - blanc ocre.

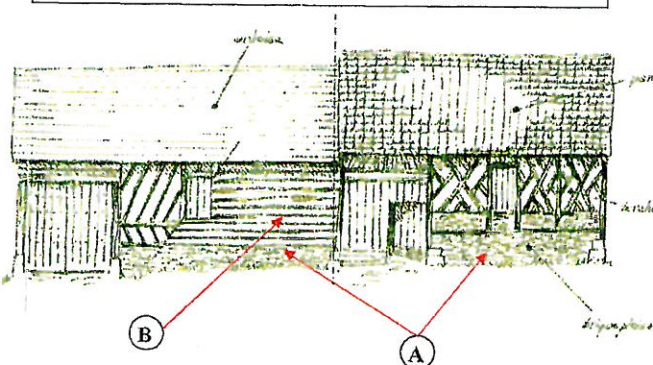
Si le mur de soubassement est en brique récente et monté au ciment (c'est une brique rouge beaucoup plus cuite de teinte uniforme, dimensions : 5 ou 6cm d'épaisseur x 22 x 10,5) utiliser un mortier bâtard - 2/3 de chaux aérienne - 1/3 de chaux hydraulique ou ciment blanc - légèrement coloré - blanc ocre.

Dans les deux cas, le rejointoiment est important car les joints assurent l'éanchéité de l'appareillage, ils ne doivent pas être réalisés en creux ou en saillie - il faut mouiller le support avant le rejointoiment, serrer les joints pour remplir les joints au cas de la brique.

- B** Le rhabillage de la façade et du pignon avec un essentage de planches posées à l'horizontale, car dans tous les cas, les murs en torchis doivent être protégés de la pluie, soit par une avancée du toit, soit par une petite construction particulière - Cette construction consiste à recouvrir le torchis d'un enduit (à la chaux aérienne légèrement colorée) dont la finition doit venir au nu des bois (pour le pan de bois fait pour rester apparent), ou de planches posées à l'horizontale (essentage).

Mauvais état du jointoiment, l'appareillage n'est plus étanche à l'eau.

Le rejointoiment s'effectue au nu de la brique (pas de creux ou de saillie), au mortier de chaux grasse.



Exemples de rhabillages de grange

GLOSSAIRE

Ablos ou ablot : Mot picard désignant la pierre d'assise des poteaux corniers d'une façade en pan de bois.

Chaux aérienne : Liant aérien provenant de la craie chauffée dans un four à chaux. Sa prise s'effectue sous l'action du gaz carbonique de l'air : carbonatation.

Chaux grasse : Les chaux aériennes très recherchées sont obtenues à partir de calcaires très purs.

Essentage : Bardage, planches posées à l'horizontale, c'est-à-dire se chevauchant pour permettre à l'eau de s'écouler. Cette protection est souvent complétée d'un auvent à la base.

Liteau : Bagnette ou sapin servant pour la pose de torchis et d'enduit. Il se pose sur l'extérieur ou à l'intérieur ou à mi-épaisseur des potelets selon les besoins.

Mortier : Mélange qui se compose d'un liant (hydraulique, aérien, synthétique), de granulats de pigments colorants et d'adjuvants. Les mortiers sont utilisés pour lier, enduire, coller, ragréer, jointoyer, isoler...

Mortier bâtard : Mortier à colle, à enduire. Le liant est un ciment, mélangé à de la chaux à quantité égale.

Poteaux, potelets : Pièces de bois verticales d'une structure en pan de bois.

Rejointoiment : Regamissage au mortier des joints d'un mur après qu'on les ait dégarnis sur une profondeur supérieure à 2cm.

Torchis : Mortier de terre, sable et paille. Le torchis constitue le matériau de remplissage entre les pans de bois.

3: Arbres et haies (fiche CAUE)



« Le village vu de loin présente l'aspect d'un bois » notait Graves vers 1850. Le fort développement pavillonnaire de ces dernières années et la réduction de la couverture arborée périphérique n'ont pas sensiblement modifié cette inscription dans le grand paysage ; Le village et plus partiellement le hameau sont en effet restés inscrits dans leur site naturel délimités par des chemins de Tour de Ville dont l'accompagnement de haies champêtres a été très largement préservé. Les projets d'aménagement des propriétés privées accompagnant les constructions doivent s'inscrire dans l'ensemble végétal existant et contribuer à le préserver et à le renforcer. La Carte Communale préserve en périphérie du village les zones de jardins. En réalisant en limite de l'espace rural une liaison arborée, les propriétaires protègent leur espace privatif et préservent la qualité du paysage.



UN PATRIMOINE RICHE ET VIVANT

Patrimoine : "Bien commun d'une collectivité, d'un groupe humain, considéré comme un héritage transmis par les ancêtres". Petit Larousse

Le végétal comme marqueur d'identité

Les plantations, qu'il s'agisse de haies, d'arbres alignés ou isolés, constituent souvent un patrimoine à part entière, héritage des temps passés. Depuis des millénaires, l'arbre anime le quotidien, témoin du changement des saisons et de la succession des générations. Au fil du temps, qu'il soit arbre ou arbuste, le végétal a reçu diverses fonctions : cultuelle par les pouvoirs qu'on lui attribuait avant l'avènement du christianisme, puis support symbolique ou marqueur d'un pouvoir politique (dileuls formant des chapelles de verdure autour des calvaires, arbres de la Liberté sur les places) et toujours, simple matériau une fois exploité : bois de chauffage ou de construction.

Aujourd'hui élément qualificatif du cadre de vie, il agrément les espaces publics. Les usages anciens comme les nouvelles attentes se combinent pour donner sa valeur patrimoniale au végétal : il est un élément culturel, une référence collective.

Dans les villages, le patrimoine arboré traditionnel constitue souvent un ensemble en harmonie avec le bâti.



Mais il faut aussi compter avec les apports récents. Ils façonnent et enrichissent le patrimoine à transmettre, par les nouvelles plantations sur les espaces publics, dans les jardins au cœur des villages comme dans les nouvelles extensions urbaines. De l'héritage ancien et des apports contemporains dépendent la conservation de l'identité. Le patrimoine arboré est porteur, dans la relation qu'il façonne entre le village et son grand paysage, d'une forte part de l'identité communale. La valorisation de ce patrimoine doit avant tout passer par la redécouverte des spécificités des différents types de paysages de Picardie et de leurs structures végétales. C'est ce que propose la première partie de ce document.

Le végétal comme élément d'intégration paysagère

Le végétal est un indicateur dans le paysage : il témoigne de la nature du climat et du sol, conditionne les perspectives, les grandes ouvertures, ponctue les panoramas des grandes plaines. Par sa présence, il adoucit et réduit l'importance de bâtiments volumineux, il forme le filtre d'une intégration de tous les projets de bâti ou d'infrastructures dans le pay-

sage. Il n'y a pas de page blanche possible. Nul désert, nul vide en Picardie : l'environnement et le paysage sont riches et porteurs d'identité. Tout projet, communal ou privé, doit s'insérer dans son site.

S'insérer, ne signifie pas gommer, se faire oublier. C'est aussi et surtout enrichir ce cadre commun, cette identité partagée.

Par le choix des végétaux, de leur association et de leur gestion, les arbres et les haies peuvent permettre une meilleure intégration de la construction dans son environnement. Il faut concevoir avant tout un projet végétal comme on conçoit un projet architectural. Le végétal est une clé de la réussite, le garant d'une cohésion préservée, d'un lien entre la structure existante et celle que le projet de construction propose.



Un patrimoine vivant

Le végétal doit bénéficier de conditions de vie acceptables. C'est la tâche de certains arbres qui ont donné leur valeur patrimoniale, leur droit à être protégés, devenus des monuments naturels marquant l'histoire locale. Haies variées, champêtres ou taillées, arbres alignés, dièpres, en groupe ou isolés, nous méritent d'être considérés comme un potentiel patrimonial des paysages. Parce qu'ils sont vivants, il faut accompagner leur développement continu et envisager une gestion adaptée. Gérer ce patrimoine, c'est prendre en considération cette durée, passer outre les modes et les pressions de l'éphémère, de la décoration.



LES VILLAGES : INSÉRÉS DANS UN ÉCRIN DE VERDURE



La Thiérache bocagère est une zone qui se dépeuple progressivement et son bocage tend à disparaître au sud de la région au profit des grandes cultures. À l'inverse, le pays de Bray et la vallée de la Bresle accueillent de plus en plus de nouveaux habitants, en raison notamment de la proximité de Beauvais. Cela se traduit par un recul du bocage, principalement le long des grands axes. Ainsi, l'urbanisation, tout comme l'évolution des pratiques agricoles, sont-elles être des facteurs de mutations rapides des zones bocagères de Picardie.

Une harmonie entre bâti et végétation

Le bocage se caractérise par un bâti dispersé. Les villages sont implantés le long des voies de circulation tandis que de nombreux hameaux et exploitations agricoles sont disséminés dans la trame bocagère, en fond de vallée ou dans les talwegs. Proportionnellement, le bâti est peu présent dans le paysage. Marqué par une végétation dense, il se lit par fragments au gré des transparences des haies.

Une ceinture végétale autour du bâti

Autour des villages, les vergers, bosquets, haies, constituent une ceinture végétale plus ou moins opaque selon les saisons, filtrant les vues sur les maisons ou les corps de ferme. L'église et son clocher émergent souvent de l'alignement linéaire des toits et constituent un point de repère pour localiser le bourg.

La disparition progressive de cette ceinture végétale est dommageable pour des raisons écologiques (protection faune, diversité floristique, protection des vents, facteur limitatif des coulées de boye...) mais aussi esthétique.

La haie permet, bien souvent, d'intégrer les constructions récentes au tissu urbain ancien.

Ces apparitions ponctuelles sont autant de points de repère qui captent le regard. Les combinaisons variées entre le végétal et le bâti créent un paysage harmonieux à l'échelle humaine.

Les nouvelles implantations du bâti reproduisent les plantations banales de lotissement et importent des structures de haies (thuya, cyprès...) sans rapport avec la végétation locale.



La végétation filtre le regard et permet de diminuer l'impact de constructions disgracieuses.

L'importance des haies de clôtures dans les villages

La traversée des villages-rues semble souvent longue : les maisons et bâtiments d'exploitation agricole s'alignent le long de la chaussée, constituant un tissu urbain peu dense. Les haies taillées ou les murs de clôture

en briques sont un fil reliant les habitations les unes aux autres. Les accotements sont étroits et enherbés. L'espace privatif entre les constructions et l'espace public est de petite dimension, voire inexistant.

Ici, plus qu'ailleurs, l'introduction de la haie de conifères (monotone, ennuyeuse et fragile), est une atteinte à l'identité du pays.



Haies et pratiques agricoles actuelles

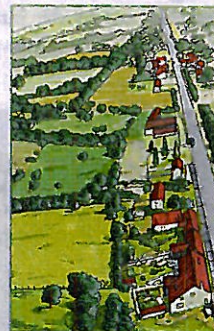
L'adaptation des exploitations agricoles aux besoins et aux techniques actuelles nécessite des surfaces de terrain plus importantes, occasionnant une nouvelle découpe du parcellaire.



La haie de conifères occulte la vue sur la maison et altère la composition de la rue.

laine. Ce changement d'occupation du sol (de la prairie au champ cultivé), s'accompagne d'un arrachage de haies, ce qui modifie radicalement la perception du paysage : le paysage cloisonné devient rapidement un paysage ouvert.

En Picardie, des exemples récents montrent qu'il est possible de reconstituer une trame végétale en ceinture de ces parcelles, alliant économie, écologie, modernité et respect de l'identité du bocage.



Dans le bocage, la perception de l'espace urbain se résume souvent à la traversée des villages-rues.

Enjeu

Intégration des nouveaux bâtiments agricoles

La mise aux normes des bâtiments d'élevage implique parfois leur déplacement à l'extérieur de l'agglomération afin de répondre aux distances d'implantation réglementaires.

Au respect des caractéristiques architecturales locales, s'ajoute très souvent la nécessité de procéder à de nouvelles plantations pour réussir l'intégration paysagère de ces nouvelles constructions. La plantation de haies champêtres à l'aide de plantes locales est la réponse idéale.



Les haies constituent un fil conducteur du réseau de routes, de chemins et de sentiers.

Palette végétale Indicative

En fonction des types de haies

Le tissu végétal du bocage picard relève de quatre typologies :

La haie basse :

Hauteur de 1,5 m selon la taille sur 3 faces, le plessage renforce l'effet clôture. Elle occupe généralement les bords de route.

Certains arbres et arbustes supportent la taille régulière, parmi lesquels :

Aubépine épineuse (*Elaeagnus monogyna* et *laevigata*), Prunellier (*Prunus spinosa*), et aussi Charme (*Carpinus betulus*), Houx (*Ilex aquifolium*), Chêne rouvre (*Quercus petraea*), Troène vulgaire (*Ligustrum vulgare*).

La haie mixte :

Composée d'un alignement régulier de grands arbres (tardifs ou non) associées par une haie basse (taillée ou non), elle se positionne le plus souvent perpendiculairement à la voie.

La haie moyenne :

Elle témoigne de l'abandon de l'entretien de la haie basse ou de la recherche de production de bois de chauffage. On trouve en plus des espèces de la haie basse :

Cornouiller mâle et sanguin (*Cornus mas* et *sanguinea*), Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*), Viorne lantane et obier (*Viburnum lantana* et *opulus*), Noisetier (*Corylus avellana*), Sureau noir (*Sambucus nigra*) et

Etiabie champêtre (*Acer campestre*).

Les arbres tardifs :

Ils résultent d'un étagement régulier (7 à 10 ans) de la ramure. Charme (*Carpinus betulus*), Frêne (*Fraxinus excelsior*), Saule (*Salix alba*) et plus rarement Chêne sessile ou pédonculé (*Quercus petraea* et *Quercus robur*).

lexique

Arbre tardif : arbre taillé de manière à former une touffe au sommet du tronc.

Haie : alignement continu de plantes ligneuses initialement destinées à clore une parcelle.

Plessage : croisement des branches des plantes à la manière d'un message afin de rendre la haie infranchissable.

LE CHOIX ET LA PLANTATION DES VÉGÉTAUX

Un bon choix de plantation, nécessite avant tout l'analyse des références locales que le projet viendra prolonger, conforter ou réinterpréter (voir pages 5 à 24). Il évitera ainsi l'emploi de végétaux et la constitution de structures végétales en totale opposition avec les caractéristiques identitaires du paysage. Pour constituer un cadre végétal pérenne et facile à entretenir, le choix des végétaux est donc primordial. Les essences doivent être choisies en fonction de différents critères, sinon le végétal risquerait de mal se développer ou de subir des tailles inadéquates entraînant des mutilations.

Des essences adaptées et bien associées entre elles

Quelle forme ?

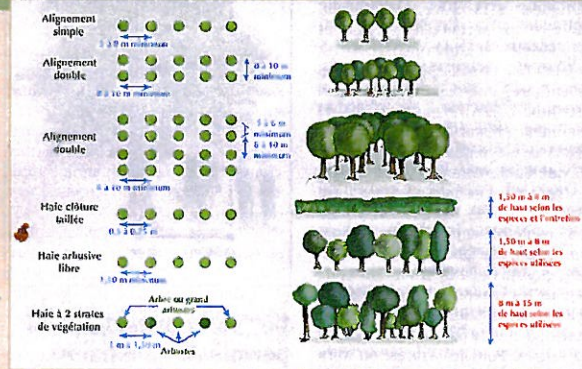
La forme est avant tout un choix esthétique :

- Les formes naturelles des végétaux sont issues de leurs caractéristiques, de leur adaptation au milieu (sol, lumière, climat). Les silhouettes des végétaux adultes peuvent être très spectaculaires ou particulières comme dans le cas de formes pleureuses ou colonnaires.
- Les formes architecturées résultent d'un choix de taille qui est aujourd'hui principalement d'ordre esthétique : arbres têtards, alignements taillés en marquise, topiaires, etc...

Quelle place prévoir ?

Certaines réflexions préalables sont nécessaires :

- Appréhender les exigences climatiques et techniques : type de sol, ensoleillement, vent, humidité... et espèces de la palette végétale indicative.
- Imaginer le développement adulte des plantations (densité des feuillages, ombre portée) évitera les fréquentes erreurs vis-à-vis de l'environnement bâti.
- Évaluer les contraintes du site : réseaux aériens ou enterrés, servitudes.
- Définir l'espace disponible : proximité des façades, stationnements, distances réglementaires.



Les dimensions des essences sont classées selon la taille adulte :

- Les arbres dits de première grandeur (20 à 35 m de haut) comme le peuplier ou le hêtre.
- Les arbres dits de seconde grandeur (15 à 25 m de haut) avec l'érable champêtre.
- Les arbres dits de troisième grandeur (8 à 15 m de haut) pour lesquels la différence avec les grands arbustes est faible : pommiers et poiriers.
- Les grands arbustes (7 à 12 m de haut) avec le houx, le cornouiller mâle, le noisetier ou le lilas commun.
- Les petits arbustes, moins de 7 m de haut où l'on trouve les fusains, hortensias, spirées...

Quelles associations ?

Suivant l'ambiance et l'aspect recherchés, différentes associations sont à envisager pour former des alignements (homogène ou diversifiés), des bosquets, des massifs, des haies

(homogènes, champêtres, fleuries, brise-vent...). Une composition peut associer des arbres, arbustes, rosiers, plantes vivaces et sa réussite dépend de quelques principes : pour les vivaces et petits arbustes, planter ensemble plusieurs pieds de la même espèce ; utiliser des essences locales comme base de composition, éviter les essences trop horticoles... Le choix des essences pourra être aussi fonction de l'aspect des feuillages, des couleurs (feuilles et fleurs), des variations au fil des saisons et de la vitesse de croissance.

Pour des raisons sanitaires (maladies, insectes), planter plusieurs espèces quel que soit le projet. Tenir compte du tempérament de chacune des espèces notamment vis-à-vis des besoins en lumière : le Houx demande ombre et humidité pour se développer, le Fusain d'Europe exige beaucoup de lumière par exemple.

Réussir sa plantation

Le stress de la plantation doit être réduit par un soin particulier apporté aux opérations de préparation du terrain et de plantation :

- ameublir le sol en profondeur en créant une fosse de plantation conséquente adaptée à la taille du plant et à ses dimensions à l'âge adulte. D'une façon générale, ouvrir un volume au moins équivalent à 3-4 fois le volume racinaire du plant : prévoir une fosse de plantation de 9 à 15 m³ pour les arbres et 1 à 3 m³ pour les arbustes. L'apport de terre végétale se justifie surtout lorsque la nature de la terre est peu favorable aux végétaux arborés (sol calcaire superficiel).
- travailler le sol en conditions sèches ou ressuyées et pour les sols argileux, la préparation doit être commencée l'été qui précède la plantation pour que les intempéries (gel, pluies...) ameublissent les parois de la fosse.
- apporter du compost en surface et le cas échéant, sable et graviers si l'argile domine.

Choisir des plants de qualité

Les plants sont aujourd'hui vendus sous différents modes de conditionnement : racines nues, mottes ou conteneurs (pot). Les racines nues, moins chères, réduisent la période de plantation par rapport à une motte ou un pot. Lors de l'achat, il faut :

- Vérifier que le tronc et les branches du plant ne présentent pas de grosses blessures. Les plaies de taille doivent être bien cicatrisées ;
- Contrôler l'absence de parasites et maladies (larves, champignons...);
- Pour les arbres, veiller à ce que la tige soit droite (éviter les sujets visiblement étêtés) et la ramification présente bien équilibrée ;
- Les racines nues doivent être maintenues fraîches entre l'arrachage et la plantation du plant ;
- Éliminer les plants dont le système racinaire s'enroule dans le pot ou godet.

Nommer les espèces avec précision

Pour éviter les confusions entre les espèces, un code international désigne chacune des espèces qui possède ainsi un nom botanique ou scientifique. Il se compose d'un nom de genre suivi d'un nom d'espèce. D'autres informations peuvent s'y ajouter : nom de variété

entre guillemets et nom d'hybride précédé d'un X. À vocation scientifique, le nom botanique évite les erreurs lors de la commande auprès du pépiniériste : par exemple, planter du chêne peut conduire à un échec avec le Chêne rouge d'Amérique (*Quercus rubra*) en présence de calcaire alors que le Chêne sessile (*Quercus petraea*) s'épanouirait mieux sur ce même sol.

À l'achat, préciser le nom scientifique. Pour s'y retrouver dans la nomenclature, des ouvrages spécialisés décrivent et identifient les différentes espèces. La visite d'un arborétum (collection d'arbres) permet de visualiser les espèces et de découvrir l'étendue de la palette végétale.

Etre vigilant avec les plantes toxiques :

Bien que la très grande majorité des végétaux ne soit pas toxique, il est conseillé de s'assurer de sa non-toxicité auprès de votre pharmacien avant de consommer tout ou partie d'un végétal. Les cas d'intoxication mortelle les plus fréquents résultent de la consommation de branches d'if ou de laurier r é c e m m e n t taillées, déposées dans des pâturages où se trouvent des bovins et équidés.

Le laurier (*Prunus laurocerasus*) fait partie des plantes toxiques

Des problèmes généralement moins graves peuvent survenir avec certaines espèces épineuses, problèmes d'allergies également avec principalement le pollen de certaines espèces...

Eviter d'introduire des plantes invasives :

L'introduction, volontaire ou non, de plantes non autochtones issues d'autres pays ou continents a provoqué des dégâts dans les écosystèmes car certaines de ces plantes sont vite devenues envahissantes au point d'être qualifiées de pestes végétales. Outre la modification des écosystèmes, la présence de ces plantes entraîne d'autres risques pour l'homme tels que allergies, brûlures par contact avec la sève, coûts d'entretien... Les cas les plus problématiques concernent notamment les jussies pour les zones humides, les renouées du Japon et de Sakhaline, le Buddléa pour les zones bruyères, le Cerisier tardif en milieu boisé et l'Alouette du Japon en milieu dunier et sableux.

Des plantes introduites envahissent nos milieux naturels ici la Renouée du Japon

Références

- "Petit guide de quelques plantes invasives aquatiques et autres du nord de la France", Conservatoire Botanique National de Baillieux.
- "Espèces invasives : infrastructures et urbanisme", DIREN Picardie 2005.
- "Le Grand Atlas des haies", Denis Pélissier, Ed Larousse, 2005.
- "Cultiver son espace de vie : planter un arbre, planter une haie, fleurir son lieu de vie, son lieu de travail", CAUE de l'Aisne 2005.
- "Le jardin, une source inépuisable d'inspiration", T. Gouyon et D. Pearson, Grand 1994.
- "Jardins à visiter en Picardie", Association des Parcs et Jardins de Picardie - Mairie des Fontaines, 60300 Baron - Tel : 03 23 82 62 53 e-mail : picardie@jardins-et-fleurs.com

GÉRER : Des pratiques adaptées et durables

LE PROJET PAYSAGER DU PARTICULIER

Dans les villes et villages, le bâti domine associé aux jardins, parcs et espaces verts des particuliers. Pour certains quartiers récents ou lotissements, les jardins et les clôtures forment une des principales caractéristiques de l'identité communale contemporaine. Chaque propriétaire peut aménager son terrain comme il le veut à condition de respecter les contraintes réglementaires. Il a aussi intérêt à offrir les meilleures conditions de vie à ses plantations et favoriser la biodiversité.

Concevoir simultanément l'aménagement de la parcelle, l'implantation des bâtiments et la gestion à long terme

L'aménagement d'une parcelle répond aux ambiances de vie recherchées par le propriétaire : jardin, bosquet, potager... et à des besoins fonctionnels : stationnement, desserte automobile, stockage, espace de jeux.

Pour garantir les conditions de vie et de développement à long terme des plantations, il faut tenir compte de l'ensemble des paramètres :

- la nature du sol et du sous-sol,
- le relief avant travaux et après travaux (déblais, remblais...),
- la présence de l'eau, l'ensoleillement, les vents dominants,
- la présence de bâtiments à proximité soit sur la parcelle soit sur les parcelles voisines ou l'espace public,
- la taille des végétaux à l'âge adulte.

S'insérer dans le paysage en respectant le code civil et le règlement d'urbanisme

La plantation d'arbres ou de haies obéit à des règles générales décrites dans le Code Civil (articles 667 à 673) et dans le Règlement National d'Urbanisme (RNU) ou, si la commune en possède un, dans le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.). Ces règles imposent la prise en compte de l'environnement existant (paysager, bâti

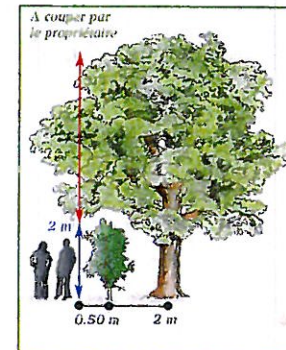
et arboré) pour tout projet afin d'en faciliter l'insertion et assurer une continuité paysagère.

Les plantations de haies ou d'aménagement, ainsi que l'abattage de plantations existantes peuvent être soumis à autorisation. Il faut étudier les éventuelles servitudes d'urbanisme appliquées à la parcelle, liées soit aux réseaux aériens (électricité et téléphone), souterrains (cavités, réseaux, gaz...) soit à une protection particulière : une zone de protection spécifique (ZPPAUP), aux abords de monuments historiques ou dans un site classé (se renseigner en Mairie). Le Code Civil s'attache au respect du voisinage : éviter par exemple d'occulter totalement le terrain riverain de l'ensoleillement par des plantations de grande hauteur.

Les règles du Code Civil sont différentes pour les végétaux âgés de plus de 30 ans ou si la faible distance résulte d'une division de parcelle postérieure aux arbres. Pour les arbres, on aura intérêt à prévoir le développement adulte et donc une distance de plantation de l'ordre de 6 m vis-à-vis de la limite de la propriété.

Les végétaux plantés sur la limite séparative sont considérés comme mitoyens et les frais d'entretien sont à partager. On peut contraindre un voisin à couper les branches qui dépassent

mais seul le propriétaire réalise les travaux nécessaires. En revanche, les racines envahissantes peuvent être coupées par le riverain.



Le "volet paysager" du permis de construire

Dans le cadre du permis de construire, la description des plantations existantes avant travaux (abattues ou conservées) et des plantations futures est obligatoire. Elle est mentionnée dans le "volet paysager" qui comprend : la note écrite, le plan de masse, sur les photographies et les perspectives avant/après travaux.

Favoriser le maintien d'une faune diversifiée et variée

Un paysage vivant dépend aussi de la diversité et de l'importance de la faune naturelle. Certains gestes simples favorisent la biodiversité à l'échelle de la parcelle individuelle :

- la plantation de haies mixtes plus favorables à la biodiversité qu'une haie mono spécifique.

- la pose de nichoirs adaptés à différentes espèces, densifie les sites de nidifications potentiels,
- le maintien du lierre sur le tronc des vieux arbres nourrit la faune en période hivernale grâce aux baies produites par l'espèce et augmente les potentialités de nidification,
- le stockage de branches issues des produits de taille ou d'élagage servira de refuge à des espèces comme le hérisson,
- le compostage des déchets végétaux produira un compost riche avec une faune du sol abondante (vers de terre...) qui nourrira la faune vertébrée (oiseaux et mammifères).

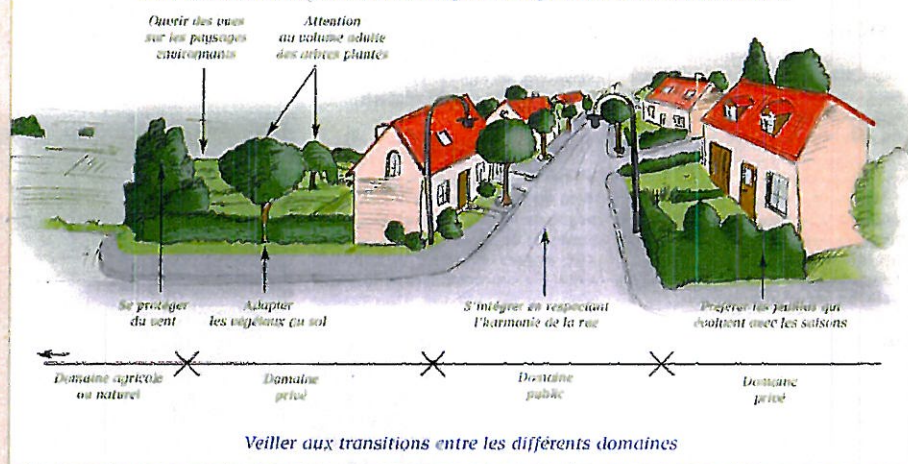


La pose de nichoirs adaptés aux différentes espèces renforcera la biodiversité

Références

- "Pour ceux qui veulent construire une maison - Étudier avant de décider", CAUE de la Somme, 2003
- "Plantons dans l'Oise", CAUE de l'Oise
- Site internet juridique Légifrance <http://www.legifrance.gouv.fr>
- Cultiver son espace de vie", CAUE de l'Aisne, 2005
- "Nichoirs et Cie" - B. Bertrand et T. Laverstin, Editions de Terran

Pour le choix des végétaux, tenir compte de l'exposition au soleil, aux vents...



L'aménagement de la parcelle ne doit pas porter préjudice aux parcelles voisines et à l'espace public

INSCRIRE : le végétal dans les projets